



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 19 JUIN 2023**

**— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —**

Le lundi dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi treize juin deux-mille-vingt-trois et le seize juin deux mille vingt-trois par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

Mme Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, M. Wilfried BETOURNE, M. Vincent BOULET, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Mireille ESTIENNE, M. Stéphane FERRIER, M. Alexandre FLORENTIN, M. Antoine GUILLOU, M. Kais IDRISSE, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, M. Raymond LE, M. Louis LEROY-WARNIER, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Mathilde MAULAT, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, Mme Danièle SEIGNOT, M. Habib SHOUKRY, Mme Anne SOLEILHAVOUP, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Serge TOKA, M. Daniel TRAN.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : Mme Caroline MILLET ayant donné procuration à M. Kais IDRISSE,  
- M. Éric OFFREDO ayant donné procuration à Mme Johanne KOUASSI

Sans pouvoir : Mme Béatrice PATRIE et M. Chang Hua PENG.

Mme Juliette SABATIER et M. Daniel TRAN arrivent en séance lors de la mise en discussion de la délibération 13 2023 012.

M. Aïmane BASSIOUNI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 13 2023 011.

Mme Anne SOUYRIS et M. Vincent BOULET arrivent en séance lors de la mise en discussion de la délibération 13 2023 011.

Mme Elisabeth STIBBE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DVD 81.

M. Habib SHOUKRY arrive en séance lors de la discussion de la délibération 2023 DVD 81.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Wilfried BÉTOURNÉ.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

### Préambule

**M. LE MAIRE** : En préambule, je me dois de vous adresser des excuses, en tout cas vous prier de bien vouloir nous excuser, même si je n'y suis pas pour grand-chose. Il y a eu des difficultés sur la transmission de délibérations, d'ailleurs, cela ne concerne pas que notre arrondissement. Il y a beaucoup de délibérations qui sont arrivées juste après la limite légale, donc cela donne l'image d'un ordre du jour complémentaire un peu boursoufflé, de ce fait, certaines, vous les avez reçues un tout petit peu trop tard. Je voulais donc vous l'indiquer.

Je voulais vous indiquer aussi que Éric OFFREDO n'est pas là ce soir parce qu'il a perdu son père, qu'il a accompagné aujourd'hui au cimetière d'Ivry, donc je voulais évidemment l'excuser.

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Nous allons commencer par désigner un secrétaire de séance, en l'occurrence Wilfried BETOURNE. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

POUR : 33 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Ordre du jour complémentaire

#### 13 2023 12 Adoption de la procédure d'urgence

**M. LE MAIRE** : Dernière annonce que je voulais vous faire, Aïmane BASSIOUNI a une obligation, donc comme cela nous arrive assez régulièrement, je vais lui permettre de faire passer toutes ses délibérations de l'ordre du jour initial comme de l'ordre du jour complémentaire en début de notre séance, donc je vais faire tout de suite adopter la procédure d'urgence.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Cela nous permettra donc de faire défiler celles de l'ordre du jour initial et celles de l'ordre du jour complémentaire.

**POUR : 35 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DJS 96 Contrat de cession de droits d'auteur pour l'œuvre d'Alban DELUME réalisée sur le sol du terrain de basketball du centre sportif Charles Moureu, situé au 17, avenue Edison (13e)**

**M. LE MAIRE :** La DJS 96 est retirée, elle sera réintroduite au prochain Conseil. Vous ne verrez pas de grandes différences d'ailleurs entre cette délibération et celle qui va être introduite, mais l'artiste, concernant le terrain de basket qu'il va dessiner, souhaitait que celui qui l'accompagne soit aussi signataire ou cosignataire de la convention, donc forcément, ce n'était pas dans la délibération initiale, et cela nous oblige à la reporter d'un Conseil.

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST RETIRÉ.**

**2023 DJS 97 Contrat de cession non exclusive de droits d'auteur (« œuvre éphémère ») pour l'œuvre de Lucas STROEBELE réalisée sur le sol des courts d'urban tennis du CS Charles Moureu, 17, avenue C. Moureu (13e)**

**M. LE MAIRE :** Je laisse donc tout de suite la parole à Aïmane BASSIOUJI pour la DJS 97.

**M. BASSIOUNI :** Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous. Donc il s'agit d'une signature d'un contrat de cession non exclusive de droits d'auteur pour la réalisation d'une œuvre artistique sur deux courts d'urban tennis qui se situent au centre sportif Charles Moureu, sous la halle où se situait le fameux skatepark. Nous avons créé deux terrains d'urban tennis dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération française de tennis, et pour la petite explication, l'urban tennis est une pratique assez particulière, parce que les terrains n'ont pas la même taille que les courts de tennis habituels, ils sont beaucoup plus petits. Cela se joue avec de très grosses balles en mousse, donc c'est très pédagogique pour les enfants tout comme pour les adultes qui veulent affiner certains mouvements. On ira ensemble, Marie-Jo, pas de problème. Cela permet d'apprendre le tennis d'une manière très pédagogique, je vous invite, d'ailleurs avec le maire du 13e, pour une inauguration de ces deux terrains d'urban tennis au mois de septembre. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces terrains d'urban tennis ? Je n'en vois pas, je vais faire voter la DJS 97. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

C'est un artiste qui va dessiner le sol, c'est bien cela.

**POUR : 33 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DJS 98 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2023 des bassins éphémères et de la baignade dans l'espace naturel de bassin de La Villette.**

**M. LE MAIRE :** On va présenter la DJS 98 sur les bassins éphémères estivaux.

**M. BASSIOUNI :** Tout à fait. Merci beaucoup. Il s'agit donc de voter la gratuité de notre fameuse baignade estivale qui se déroule désormais chaque année au centre sportif Georges Carpentier. Un dispositif qui, pour donner un chiffre, a accueilli quand même 8 217 visiteurs l'an dernier, l'été dernier, un beau succès,

et un succès qui reflète aussi, malheureusement, le fait que beaucoup de monde aussi, en tout cas, qui ne part pas en vacances forcément. Donc cette baignade estivale sera accompagnée d'un solarium et de multiples activités sportives, et pourra faire évidemment le plaisir des petits et grands, et accueillera à nouveau les centres de loisirs sur des horaires dédiés.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire voter tout de suite la DJS 98. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 33 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DJS 21 Subventions (25 000 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e).**

**M. LE MAIRE** : Comme je l'ai dit en introduction, mais je le dis pour celles et ceux qui sont arrivés entre-temps, Aïmane BASSIOUNI a une obligation ce soir, donc il passe toutes délibérations en début de Conseil, y compris celles qui sont dans l'ordre du jour complémentaire. On passe donc à la DJS 21.

**M. BASSIOUNI** : Tout à fait, merci, Monsieur le Maire. Donc il s'agit de subventionner des associations qui proposent des activités dans les quartiers politiques de la ville afin de renforcer l'offre de ces quartiers et rendre évidemment le sport toujours plus accessible. Excusez-moi, je n'ai pas eu le temps de faire le calcul total de l'enveloppe globale du 13e... Excusez-moi. Je n'ai pas l'enveloppe globale, je n'ai pas eu le temps de faire le calcul, je suis désolé.

**M. LE MAIRE** : On va vous pardonner. Il va falloir progresser en calcul mental. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, donc je vais faire adopter la DJS 21. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 35 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 (Mme ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY et PENG)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DJS 73 Subventions (242 000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.**

**M. LE MAIRE** : DJS 73 maintenant, il s'agit des conventions d'objectifs et avenants, évidemment sur tout Paris, un certain nombre de subventions nous concernent, c'est uniquement celles-là qui vont être présentées.

Vous dites que vous n'entendez pas, on va demander que vous leviez le son, parce que moi, je ne pourrai pas parler plus fort.

**M. BASSIOUNI** : Je vous propose cette fois-ci de subventionner des associations au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi pour les jeunes, pour des associations qui font déjà un gros travail dans le 13e, notamment deux :

- L'association 13 Pour Tous avec son projet « Pause toi là » à hauteur de 3 000 euros,

- Le CIDJ, le Centre d'information de documentation des jeunes, à hauteur de 68 000 euros, sachant que cette somme pour le CIDJ concerne notre centre qui est situé rue Oudiné en face du centre Paris Anim', mais également QJ, donc quartier jeune, qui se situe à Paris centre.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vais la faire tout de suite voter. DJS 73 : qui vote pour ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 35 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE** : On se permet d'aller, je le précise, assez rapidement, je crois que l'on a battu le record de nombre de délibérations inscrites à notre Conseil, cela se voit aux dossiers qui sont à côté de moi. On va essayer d'avoir des présentations brèves, ensuite, on se laissera évidemment autant que besoin le temps, évidemment, pour les débats nécessaires.

**2023 DJS 75 Subventions (216 500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.**

**M. LE MAIRE** : On arrive à la DJS 75, une autre série de subventions.

**M. BASSIOUNI** : D'où le fait que le sport ait été très rapide, il y a deux délibérations en arrière, mais pour la DJS 75, toujours des subventions au titre de la jeunesse pour des associations qui mènent des actions sur l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Je peux vous citer :

- La compagnie A l'Affût qui propose des ateliers théâtre avec des jeunes, et dont l'activité est proposée à hauteur de 3 000 euros,
- Batik International : 2 000 euros,
- L'association 13 Pour Tous : 2 000 euros,
- Nadjastream : 7 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc DJS 75 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

**POUR : 35 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 4 (Mme ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY et PENG)**  
**M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DJS 76 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (281 000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6<sup>ème</sup>17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances.**

**M. le Maire** : On passe à la DJS 76, toujours les associations jeunesse.

**M. BASSIOUNI** : Merci beaucoup. Donc cette délibération apportera un soutien financier à des associations du 13<sup>e</sup> qui ont cette fois-ci vocation à proposer des activités artistiques, culturelles et scientifiques. Nous les connaissons bien, donc :

- AscEnDanse Hip-Hop, l'Aquilone, l'Aventure Kacila, Cit'art, une nouvelle association qui propose à des jeunes des créations de courts-métrages, notamment dans le quartier Chevaleret et Oudiné, dont d'ailleurs une belle projection a été faite au moment du festival Popul'Art deux week-ends en arrière, le GAREF Aérospatial, Tonnerre de Singe, Zellidja ; donc tout cela pour une enveloppe globale de 28 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Il y a une petite erreur dans l'ordre du jour, évidemment, le 13<sup>e</sup> est concerné, et largement concerné, comme il vient d'être indiqué.

Pas de demandes d'intervention ? Je vais faire voter cette délibération. DJS 76 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 35 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 SG 46 Transformations olympiques - Subventions de 617 200 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 47 associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux JO avec la délibération SG 46.

**M. BASSIOUNI** : Merci, Monsieur le Maire. Donc il s'agit du dispositif « Impact 2024 » dans le cadre des transformations olympiques et de l'héritage des Jeux. Donc c'est un appel à projets qui vise à soutenir des projets innovants qui permettent d'utiliser le sport comme levier et comme impact social. Je vais vous citer les différents lauréats, d'ailleurs, je suis très content que ce soient certaines associations du 13<sup>e</sup> que nous connaissons qui soient lauréates.

Donc :

- Le judo club Baudricourt à hauteur de 10 000 euros,
- La Domrémy basket à hauteur de 23 499 euros,
- Boxeur Inside Club, avec sa fameuse championne Sarah OURAHMOUNE à Carpentier, à hauteur de 10 000 euros,
- L'ARTAXE qui propose de la gym douce pour des femmes de tout âge, à hauteur de 11 000 euros,
- Théâtre Silvia Monfort, à hauteur de 14 950 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, donc SG 46 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 35 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **13 2023 11 Approbation du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial du 13e arrondissement.**

**M. LE MAIRE** : Nous en avons terminé avec les délibérations présentées par Aïmane BASSIOUNI, donc nous revenons à l'ordre du jour initial.

Je vais laisser la parole à Johanne KOUASSI pour la délibération mairie du 13e n°11.

**Mme KOUASSI** : Merci, Monsieur le Maire. Donc il s'agit de l'approbation du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial du 13e arrondissement, donc en fait il s'agit de reports sur le compte administratif 2022 de l'état spécial qui a été adopté le 22 mai 2023. Ce compte administratif a fait apparaître un solde qui est reporté sur l'année 2023, donc je vais vous donner le détail du montant des reports :

- Pour la dotation de gestion locale, c'est un peu plus de 2 400 000 euros,
- Pour l'animation locale, environ 297 000 euros,
- Pour la dotation d'investissement, 677 000 euros qui viennent s'ajouter au budget primitif 2023 que nous avons d'ores et déjà voté et qui, pour la dotation de gestion locale, s'élevait à 15 000 000 d'euros, ce qui fait à peu près au total ensuite, avec ce report, aux alentours de 17 000 000 d'euros.
- La dotation d'avertissement local, le budget primitif était de 1 128 000 euros, donc en plus, il faut ajouter donc que ce report que j'ai cité précédemment,
- Pour la dotation d'investissement, elle était d'un montant de 421 000 d'euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce budget supplémentaire ? Je n'en vois pas, donc je vais faire voter tout de suite. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **2023 DFPE 91 Subventions (34 994 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et à favoriser les échanges entre pairs.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la délibération DFPE 91, des subventions et conventions auxquelles vous avez l'habitude. Toujours Johanne KOUASSI.

**Mme KOUASSI** : Donc en ce qui concerne la DFPE 91, il s'agit d'une convention de subventions à six associations qui ont pour objet de renforcer le lien parents/enfants dans un cadre ludique et intergénérationnel. Pour ce qui concerne précisément le 13e arrondissement, la subvention est accordée à l'association Courant d'Art Frais pour un montant de 3 000 euros, une association que vous connaissez

bien puisque c'est l'association qui accompagne le projet de fabrication des marionnettes géantes que vous voyez régulièrement aux défilés dans le quartier Brillat-Savarin place de Rungis. Ces ateliers de fabrication de marionnettes ont bénéficié à 21 familles, et pour l'activité 2022/2023, dans la perspective des Jeux olympiques de Paris, ces familles ont travaillé autour des thèmes de l'olympisme, des sports, l'inclusion, la précision du geste, les arts et les sports.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Puis, Courant d'Art Frais qui a eu la gentillesse de participer au Carnaval des enfants au parc de Choisy, et c'était très sympa parce qu'effectivement, c'est lui donner un souffle supplémentaire.

Pas de demandes d'intervention ? Je vais faire voter la DFPE 91. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DASCO 2 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Emmanuel COBLENCÉ avec, là aussi, des projets d'animation pour les activités périscolaires.

**M. COBLENCÉ** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonjour à tous et toutes.

C'est une délibération classique qui revient chaque année. Vous le savez, dans le cadre des rythmes scolaires, il y a des temps d'activités périscolaires dans nos écoles chaque semaine le mardi et le vendredi dans toutes les écoles maternelles et élémentaires. Chaque année, un appel à projets est émis par la Ville de Paris afin de constituer une offre d'ateliers qui répondent à des besoins spécifiques dans certaines écoles par rapport à un environnement, qui sont définis à la fois par les responsables éducatifs Ville et par des porteurs de projets associatifs. Donc l'édition a eu lieu pour la rentrée scolaire 2023 et des appels à projets ont été reçus. Ils font systématiquement l'objet d'une double analyse, une analyse du contenu pédagogique et une analyse de la solidité financière de la structure qui le porte. 18 ateliers ont été sélectionnés par une commission pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, 17 ateliers dont vous trouverez les détails si vous souhaitez vous y référer avec différents porteurs de projets sur des thématiques comme la musique, comme l'urbanisme et environnement, comme la question de transition écologique et des questions de bricolage et de jardinage notamment ou encore de la danse contemporaine. Je vous propose de voter ces projets.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vais faire tout de suite voter ces projets avec la DASCO 2. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DASCO 3 Subvention (32 795 euros) et convention annuelle d'objectifs avec un organisme pour des projets d'animation dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DASCO 3. Cette fois-ci, il s'agit de subventions dans le cadre du NPNRU, le nouveau programme national de renouvellement urbain.

**M. COBLENCÉ** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement, vous le savez, le 13<sup>e</sup> arrondissement est concerné par ces programmes de rénovation urbaine, en particulier par le quartier Bédier/Oudiné qui va connaître une transformation extrêmement importante. Pour accompagner cette transformation du quartier, la Ville de Paris se propose d'associer, de sensibiliser les enfants, les adolescents qui habitent dans ce quartier à la phase de construction, mais aussi à la phase de travaux pour pouvoir leur permettre de s'approprier les différents changements du quartier dans lequel ils vivent et dans lequel ils vont vivre.

Dans ce cadre, une participation a été proposée qui va concerner les temps d'activités périscolaires, on en parlait il y a un instant, mais aussi les temps d'activité extrascolaire, c'est-à-dire les centres de loisirs du mercredi après-midi et des vacances scolaires, et enfin, pour les collèges, le dispositif Action Collégiens. Sept ateliers ont été proposés par le CAUE qui concernent, pour le 13<sup>e</sup> : l'école Levassor, l'école porte d'Ivry et l'école Patay. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Donc je vais faire voter la délibération DASCO 3 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 4 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY ET POUVOIR M. LE)**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2023 DASCO 62 Caisse des écoles (13<sup>e</sup>) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (8 924 163 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DASCO 62, cela concerne cette fois-ci la Caisse des écoles. Toujours Emmanuel COBLENCÉ pour la rapporter.

**M. COBLENCÉ** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, là aussi, une délibération somme toute assez classique. Vous le savez, les caisses des écoles reprennent progressivement la gestion d'un certain nombre de collèges. En l'occurrence, pour le 13<sup>e</sup> arrondissement et pour la rentrée prochaine, celle de septembre 2023, sont concernés : les services de restauration scolaire des collèges Moulin des Prés, Georges Braque et Thomas Mann.

Donc, on a déjà l'habitude d'intégrer un certain nombre de collèges dans le fonctionnement de la Caisse des écoles, par conséquent, il est nécessaire de modifier le périmètre d'intervention de la Caisse des écoles et aussi d'ajuster la subvention attribuée au titre de 2023. Donc, le montant à ajuster pour notre Caisse des écoles sera cette année de 51 663 euros, ce qui porte ainsi la subvention totale 2023 à 8 924 000 euros. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette partie Caisse des écoles ? Au passage, il y a un nouveau lieu de production qui va être mis en fonction rue de Baudricourt pour pouvoir absorber notamment la partie collège, avec une répartition évidemment quartier par quartier. Je vais

faire voter donc la DASCO 62. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 4 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY ET POUVOIR M. LE)**

**ABSTENTION : 0**

**M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DASCO 77 Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)</b>
---

**M. LE MAIRE** : DASCO 77, toujours Emmanuel COBLENCÉ qui la rapporte, et là c'est la convention que nous avons avec le CAUE pour l'aménagement des projets Oasis.

**M. COBLENCÉ** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement, on connaît la qualité du travail d'accompagnement du Conseil d'architecture d'urbanisme et environnement de Paris, le CAUE, qui travaille avec nous dans de nombreux domaines, et en particulier la conception et le déploiement de ces cours Oasis, vous savez ces cours d'école et de collèges parisiens, qui concernent aussi certaines crèches, et qui sont rafraîchies, végétalisées, mieux partagées par les enfants qui y jouent tous les jours. Dans ce cadre, on fait appel au CAUE pour accompagner les écoles, les équipes pédagogiques, les enfants, pour leur proposer de participer activement à la conception de leurs futures cours oasis. Ce sont des partenariats qui fonctionnent extrêmement bien et, pour cette année, cela concerne donc deux écoles qui vont voir des cours oasis arriver très prochainement, qui sont les écoles 47, Ivry A et B d'une part, en fait, c'est trois écoles, et l'école élémentaire 40, Jenner d'autre part. Le travail a déjà été engagé, il était de très bonne qualité, donc je vous remercie de bien vouloir accompagner ce beau partenariat.

**M. LE MAIRE** : N'hésitez pas à découvrir tout ce processus, parce qu'il y a souvent des expositions qui sont organisées, c'est assez intéressant de voir le travail des enfants tels qu'ils imaginent leurs futures cours. Évidemment, ils sont accompagnés dans ces travaux.

J'ai vu que Jean-Baptiste OLIVIER avait demandé la parole.

**M. OLIVIER** : Merci, Monsieur le Maire. C'est une interrogation, parce que la Ville de Paris, quand même, a des services très riches, 55 000 agents, donc j'ai un peu de mal à comprendre que parmi tous les services techniques qui existent, on soit obligé de recourir à des partenariats avec d'autres instances, en l'occurrence le CAUE qui est très professionnel et qui produit de très bonnes études, mais c'est une interrogation. Cela étant, ce qui pourrait être utile, avant donc de poursuivre, c'est déjà de faire une étude d'impact, plutôt un bilan, de savoir ce que cela donne, qu'elle est déjà la satisfaction, j'imagine qu'elle est importante, des enfants, des enseignants, des familles, quel est aussi l'impact sur la réduction de la chaleur, ce qui est quand même l'objectif. Et là, cela ne figure pas. Donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole à Emmanuel COBLENCÉ, mais le CAUE, est dans son rôle. Je rappelle que ce sont des institutions qui sont organisées par département et, si mes souvenirs sont bons, avec une fédération. D'ailleurs, mon oncle a été président de la Fédération nationale, donc je connais un peu, depuis quelques années, c'est son rôle de faire des accompagnements sur l'architecture, sur l'aménagement, et donc ce n'est pas anormal d'aller les solliciter.

Je laisse la parole à Emmanuel COBLENCÉ sur l'autre partie.

**M. COBLENCÉ** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, pour compléter en un mot sur le CAUE, je crois que c'est un rôle et une expertise qu'il faut vraiment lui reconnaître, qui n'existe pas en tant que telle au sein d'un service institué de la fonction publique de la Ville de Paris, cette capacité à articuler des actions d'accompagnement pédagogique auprès des enfants et une expertise en matière architecturale, en matière environnementale, en matière d'urbanisme. C'est précisément cette structure qui est capable de faire les deux, donc qui nous paraît extrêmement adaptée pour, je le répète, accompagner à la fois les enseignants, les animateurs et les enfants à faire des maquettes, à dessiner des croquis, amener des ateliers participatifs pour savoir de quel type de végétalisation ils ont besoin, quel genre de jeu ils souhaitent voir mis en place et déployés dans leurs écoles, quels sont les parcours sportifs qui pourraient être proposés dans le cadre d'une cour oasis, etc. Pour faire tout cela, l'expertise du CAUE nous paraît tout à fait intéressante.

Les cours oasis, nous en avons désormais un nombre grandissant dans le 13e, puisque vous le savez, nous en livrons deux par an, grosso modo. Elles sont très appréciées des enfants et des familles, elles contribuent, même si je n'ai pas de chiffres sur la réduction de la chaleur, mais elles empêchent la constitution d'îlots de chaleur pendant les périodes de canicule, c'est indéniable, et permettent le rafraîchissement non seulement de la cour, mais aussi des bâtiments de l'école qui sont environnants.

Tout n'est pas parfait dans le déploiement des cours oasis, comme vous le savez, nous avons par exemple un enjeu pour recharger des copeaux de bois qui disparaissent assez rapidement, donc on a besoin de savoir faire vivre ces cours oasis, mais le bilan global que l'on peut en tirer de la part à la fois des équipes d'enseignants, des enfants et des familles est quand même un bilan extrêmement positif. Par exemple, pour ne citer qu'un exemple, l'été dernier a été livré la cour oasis de l'école maternelle Domrémy. J'ai eu l'occasion, comme d'autres ici parmi vous, de m'y rendre très récemment pour aller à la rencontre de la communauté scolaire Domrémy, je peux vous dire qu'il y a unanimité pour se satisfaire de cette nouvelle cour qui leur a été livrée.

**M. LE MAIRE** : Voilà pour le seul véritable bémol, comme tu l'indiquais, c'est que cela demande plus d'entretien évidemment qu'une cour asphaltée. Mais bon, c'est le jeu, on n'a rien sans rien.

Je vais faire voter la DASCO 77 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention d'une partie du groupe de l'opposition.

**POUR : 32 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 (MMES ESTIENNE, STIBBE, MM. LE ET OLIVIER)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **2023 DEVE 48 Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques**

**M. LE MAIRE** : Nous arrivons à la DEVE 48, au sujet de la sortie des plastiques pour notre restauration collective/Caisse des écoles.

**M. COBLENCÉ** : Merci, Monsieur le Maire. On voit avec cet enchaînement de délibérations que notre action en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique est véritablement multiforme.

On parlait des cours oasis il y a un instant, nous parlons ici de notre plan ambitieux de sortie des plastiques à usage unique dans la restauration collective. Donc vous le savez, la réduction de l'usage du plastique est un enjeu crucial en matière de santé et de santé environnementale, en particulier pour lutter contre les

perturbateurs endocriniens. La loi prévoit qu'il y ait une sortie des emballages plastiques à usage unique, mais pour l'horizon 2040. La Ville de Paris a fait le choix de précéder cette loi et a lancé dès 2017 une démarche globale pour la sortie des plastiques dans la restauration collective municipale. Cela prend différentes formes, les bacs en plastique utilisés pour le stockage pour la réchauffe des repas sont progressivement remplacés par des bacs en inox, les ustensiles en plastique sont remplacés par des ustensiles inox. Il y a également d'autres actions qui sont menées, notamment au moment des pique-niques pour permettre de sortir de cet usage des plastiques.

Pour être tout à fait précis, en ce qui concerne la Caisse des écoles du 13e arrondissement, deux axes vont être travaillés, et sont déjà travaillés. Le premier, c'est réduire les emballages de produits entrant qui utilisent des plastiques, en particulier par l'acquisition de cellules de refroidissement, et le deuxième axe de travail, c'est la suppression des emballages plastiques pour tous les pique-niques et les pique-niques faits maison, ce qui permettra de vraiment sortir de ces plastiques. Pour pouvoir soutenir ces projets, la Caisse des écoles a besoin d'une subvention de 53 921 euros. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Des demandes d'intervention sur ce beau projet ? Cela accompagne évidemment toute la gestion des déchets aussi, sur laquelle on a beaucoup progressé et on va continuer à progresser.

Je vais voter tout de suite la DEVE 48. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 35 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NPPV : M. ANTOINE GUILLOU NE PREND PAS PART AU VOTE  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DU 61 ZAC Paul Bourget (13e) - Constitution d'une servitude de passage pour accès au parc public Kellermann.</b>
--

**M. LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Nathalie LAVILLE concernant une servitude de passage rendue nécessaire par l'aménagement, évidemment, de la ZAC Paul Bourget.

**Mme LAVILLE** : Je vous remercie. Donc comme vous le savez, effectivement, et comme vous venez de le dire, le quartier Paul Bourget a été entièrement transformé. Sur cette ZAC, on a des logements locatifs sociaux, des logements intermédiaires, des logements étudiants, des commerces, des locaux d'activité, des bureaux, des hébergements hôteliers, un équipement culturel, et un nouvel immeuble doit être livré fin 2023, un nouvel immeuble qui donne sur le parc Kellermann d'un côté. Il nous est donc demandé de permettre la servitude de passage qui se fera au profit des habitants de la ZAC, bien évidemment, de tous les piétons et des véhicules, des services techniques municipaux en charge de l'entretien du parc public Kellermann, ainsi que, si c'est nécessaire, pour les besoins des forces de l'ordre des véhicules de secours. Elle permettra de mieux connecter ce parc à la trame verte et paysagère du quartier Paul Bourget.

Donc afin de permettre la poursuite de cette opération, je vous propose, d'une part, d'autoriser la Maire de Paris à constituer, moyennant le prix de 1 euro, une servitude de passage et, d'autre part, d'autoriser donc la Maire de Paris à signer tous les actes nécessaires à cette opération et à participer à toute opération syndicale qui serait constituée à cet effet.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Nathalie LAVILLE. Pas de demandes d'intervention ? Il faudra que l'on réfléchisse d'ailleurs à la signalétique du parc Kellermann, comment on organise la traversée par la porte d'Italie, ce qui est quand même un accès beaucoup plus sympathique que l'entrée principale actuelle.

Alors, DU 61 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DVD 81 Attribution DSP modernisation du parc de stationnement Van-Gogh - mise en conformité des 5 parcs « Paris Rive Gauche » - exploitation de l'ensemble</b>
--

**M. LE MAIRE** : La parole est à Antoine GUILLOU pour la DVD 81 et le parc de stationnement de Paris Rive Gauche.

**M. GUILLOU** : Merci, Monsieur le Maire. Il n'est pas tout seul, puisqu'il est accompagné d'un certain nombre de parcs de stationnement Paris Rive Gauche, et c'est pour cela que nous avons cette délibération - qui fait suite à une délibération que nous avons approuvée l'année dernière pour permettre à la Ville de Paris d'ouvrir une consultation - pour l'attribution de la délégation d'exploitation de ces parcs, à la fois plusieurs parcs côté Paris Rive Gauche et le parc Van Gogh dans le 12e.

La consultation ayant été faite, c'est la société Indigo qui a soumis l'offre la plus intéressante, tant sur les plans techniques que financiers, et cette délibération a pour but d'approuver l'attribution de l'exploitation de ces parcs à la société Indigo.

**M. LE MAIRE** : Pas de demandes d'intervention ? Jean-Baptiste OLIVIER.

**M. OLIVIER** : Merci, Monsieur le Maire. Juste une interrogation sur les données de fréquentation de ces parcs. C'est en lien avec l'une de mes interventions de la dernière fois où je m'inquiétais des places de stationnement manquantes, voire supprimées, sur le quartier qu'on appelle Paris Rive Gauche. C'est pour savoir quel est le taux de fréquentation moyen de ces parcs ? C'est tout, je n'attends pas une réponse immédiate. Si c'est possible, c'est formidable, mais si cela ne l'est pas, ce n'est pas très grave, du moment que je l'ai dans les deux jours.

**M. LE MAIRE** : Dans les 48 heures. Antoine GUILLOU.

**M. GUILLOU** : Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie de votre mansuétude, Monsieur OLIVIER, parce qu'effectivement, je risque de ne pas pouvoir vous donner un chiffre en direct, mais je pense qu'il n'y aura pas de difficultés pour vous les fournir, effectivement.

J'en profite pour signaler que toutes ces délibérations sont soumises à une magnifique commission réglementaire, qui s'appelle la Commission consultative des services publics locaux au niveau de la Ville de Paris, que j'ai le plaisir de présider, dans laquelle l'ensemble des groupes politiques sont représentés, et dans laquelle toutes ces données sont publiées. Mais je me ferai fort de les trouver et de vous les transmettre, sinon dans les 48 heures, en tout cas dans un délai raisonnable. La concession dure 10 ans, donc cela nous laisse le temps de regarder cela tranquillement !

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur GUILLOU. Donc la DVD 81, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **2023 DLH 141 Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DLH 141, je laisse la parole à Marie-José RAYMOND ROSSI. Je lui laisse la parole, c'est un sujet très important, on va prendre le temps nécessaire puisqu'il s'agit de la suite de la conférence logement et de la déclinaison des nouvelles lois qui concernent le logement social. Leur déclinaison à Paris, les conventions avec notamment la préfecture d'Île-de-France, donc c'est un vrai sujet, en effet.

**Mme RAYMOND-ROSSI** : Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, La délibération que je vous présente ce soir est importante au regard de l'intérêt des propositions contenu dans le plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs pour la collectivité parisienne.

Je dois rappeler que la mise en œuvre de ce plan est une obligation issue de la loi égalité citoyenneté (LEC) de janvier 2017 et de la loi « ELAN » qui impose à tous les réservataires d'un même territoire l'utilisation d'une cotation commune comme aide à la décision pour la désignation de candidats à l'attribution d'un logement social.

Je dois rappeler également que le vote en Conseil de Paris de la délibération DLH 148, en juillet 2022, a autorisé la Maire de Paris à lancer la démarche d'élaboration de ce plan.

Les propositions contenues dans le PPGDID a fait l'objet d'une longue concertation entre les services de l'Etat, des mairies d'arrondissement, les bailleurs sociaux, les réservataires et les associations œuvrant dans le domaine du logement social mais également avec les associations représentant les personnes en situation de handicap, d'aide aux victimes de violences, de défense des droits des locataires et des mal-logés.

Ce projet a reçu un avis favorable de la conférence parisienne du logement en mai 2023 ainsi que l'agrément du préfet d'Île-de-France et du préfet de Paris.

Le PPGDID et la convention d'application du service d'information et d'accueil des demandeurs de logement (SIADL) s'ils sont adoptés entreront en vigueur au 1er janvier 2024 pour une durée de 6 ans.

Le plan doit permettre

- **d'assurer l'accueil et l'information des demandeurs** dans une perspective de qualité et de cohérence,

- **de mettre en place une cotation harmonisée et partagée** par l'ensemble des acteurs du logement social, de déployer une gestion partagée de la demande permettant l'information du demandeur par l'ensemble des acteurs,

- **d'améliorer l'accompagnement social des demandeurs** pour l'accès et le maintien dans le logement par le renforcement des dispositifs existants comme « l'accompagnement social lié au logement »

(ASLL) piloté par la ville de Paris, et « l'accompagnement vers et dans le logement » (AVDL) piloté par la DRILH 75.

- **d'accompagner les publics prioritaires** avec le dispositif « Accompagner et Reloger les publics prioritaires » (ARPP) : Il s'agit d'apporter une solution dans les meilleurs délais aux ménages susceptibles d'accéder à un logement autonome et confronté aux difficultés sociales et de logement et identifiés comme telles par la conférence du logement.

- **de mieux prendre en compte l'évolution des situations des locataires** en développant des dispositifs spécifiques aux mutations (« Echanger – Habiter »)

- **de développer des actions spécifiques pour favoriser la location voulue** pour les demandeurs (Loc'annonces, BALAE pour les agents de l'Etat d'Ile-de-France et AL'in, plateforme d'offre d'Action Logement à destination des salariés du privé).

Comme vous avez pu le voir à travers mon propos et à la lecture de la délibération, les attendus de ce PPGDID sont pour la plupart d'ores et déjà mis en œuvre par la collectivité parisienne. La ville de Paris a été précurseur et nous pouvons en féliciter collectivement.

Pour illustrer mon propos je retiendrais pour exemple :

- **Le maillage du territoire par des points d'accueil du public** Il y a aujourd'hui 17 points d'accueil, SOIT 1 par mairie d'arrondissement

- **La location choisie a été mise en place par la ville en 2015** à Paris via le dispositif Loc'annonces. Cette plateforme de mise en ligne de logements sociaux à louer parmi les logements des bailleurs sociaux permet aux demandeurs de devenir acteur de leur demande, de réduire les risques de refus et enfin de capter de nouveaux demandeurs.

- **La gestion et la prise en charge plus efficiente des demandes des mutations internes** a été actée par la charte des mutations signée avec l'Etat et 19 bailleurs sociaux en 2015.

Il faut y ajouter le déploiement de la plateforme « Echanger - Habiter » qui répond aux attentes de mobilité résidentielle des locataires en les rendant acteur de cette mobilité

- **La garantie d'une meilleure mixité sociale** a été prise en compte par la mise en place d'une sectorisation de « géographie solidaire » dans la convention parisienne d'attribution,

- **Les filières spécifiques aux publics prioritaires** existent depuis 2012 avec les Accords collectifs départementaux, et depuis 2021 par l'adoption du nouveau dispositif ARPP par la convention parisienne d'attribution et le vote du Conseil de Paris

- **La cotation des demandes a été mise en place dès 2014**, comme aide à la décision garante de l'équité et de la transparence pour la sélection des candidats.

Il convient donc désormais de partager et d'élargir ces dispositifs précurseurs à tous les acteurs du logement social sur le territoire parisien et de mieux coordonner les interventions des différents acteurs dans leurs rôles respectifs.

L'ambition est d'aller au-delà en Co-construisant avec l'ensemble des acteurs une politique parisienne du logement permettant de concilier droit au logement et mixité sociale et d'accompagner les ménages dans leur parcours résidentiel en fonction de leur situation et de leurs besoins à chaque étape de leur vie.

Je souhaite m'arrêter quelques instants sur la cotation :

Cette grille de cotation harmonisées a fait l'objet de nombreux échanges avec la préfecture. Elle a été travaillée à partir des atouts et des faiblesses de la 1ère grille de cotation de la ville de Paris.

Elle propose une amélioration des équilibres des points existants concernant notamment les situations de sur occupation, d'expulsion, d'hébergement, de violence et de handicap afin de mieux prendre en compte les différentes situations et leurs évolutions.

Elle intégrera 5 nouveaux critères :

- 1- Jeunes sortant de l'ASE (aide sociale à l'enfance) de moins de 30 ans ; (30 points) ;
- 2- perte de logement de fonction ; (30 points)
- 3- Ménages labellisés « Droit au logement opposable » (20 points)
- 4- ménages appartenant au 1er quartile de ressources des demandeurs inscrits, dont le seuil est fixé par arrêté du ministre chargé du logement.

La crise sanitaire ayant démontré combien il était primordial de loger au plus près de leurs lieux de travail certains fonctionnaires clés, cette grille intégrera aussi, à la demande d'Anne Hidalgo, de Ian Brossat et des maires d'arrondissement notamment de Jérôme Coumet, des critères professionnels couplés avec la condition d'agent public : éloignement domicile/travail ou/et horaires décalés (de 10 à 40 points suivant les situations).

Ce critère sera étendu prochainement à la condition de travailleur clé dont les missions ne peuvent être télé travaillées, la liste sera définie par la conférence parisienne du logement.

Tous les points de la cotation actuelle seront multipliés par 10

Enfin, cette nouvelle grille accordera plus de points aux situations justifiées par des documents (ex reconnaissance MDPH), le déclaratif ne sera ainsi plus la règle retenue.

Nous savons, chers collègues, que s'engager en politique c'est vouloir changer la vie des citoyens, le logement est leur première préoccupation. Quoi de plus important pour un individu, une famille, que d'avoir un toit sur la tête, un logement digne, convenable, dans sa ville, là où il travaille et souhaite vivre. N'est-il pas un objectif auquel on doit œuvrer pour y répondre, au mieux ? Cette nouvelle grille nous ouvre cette voie.

Alors, chers collègues, même si certains tournent le dos au logement social, continuons, continuons ensemble, à conduire sans relâche et avec détermination notre politique du logement à Paris. Poursuivons notre chemin, continuons à construire, à racheter, à préempter, à réhabiliter, à rénover afin d'améliorer toujours plus les conditions de vie de nos concitoyens.

Pour conclure, permettez-moi, de saluer les actions menées par l'exécutif parisien pour faciliter l'accès au logement social des parisiennes et parisiens. Continuons également à mettre en place des POLITIQUES pour favoriser le vivre ensemble dans le parc locatif social et pour faire vivre la mixité sociale. J'espère que le PPGDID nous permettra d'atteindre cet objectif !

Même si notre politique du logement pose problème à la droite parisienne, Continuons, de mener une politique volontariste pour rééquilibrer l'implantation de logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien notamment dans les territoires déficitaires et dont les élus ne cessent de voter contre les délibérations concernant le logement social. Là aussi le PPGDID devrait nous permettre de poursuivre cet objectif.

Alors, comme je l'ai dit au début de mon propos, au regard de l'intérêt de ces propositions stratégiques pour la collectivité parisienne, je vous invite à adopter le plan partenarial de la gestion de la demande de logement et d'information des demandeurs et d'autoriser la maire de Paris à signer la convention d'application du service d'information et d'accueil des demandeurs de logement (SIADL) prévue au titre I du PPGDID.

Je vous remercie

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, c'était parfait, ce n'était pas trop long. Parfait, concis.

**Mme RAYMOND-ROSSI** : Vu comme mes collègues avaient fait court...

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole à Jean-Baptiste OLIVIER. Comme gage, il faut qu'il prononce l'acronyme sans accroc.

**M. OLIVIER** : PPGDID.

**M. LE MAIRE** : Bravo !

*Applaudissements*

**Mme RAYMOND-ROSSI** : Vous vous êtes longuement entraînés.

**M. OLIVIER** : J'en ai fait. On va arrêter les applaudissements là, parce que nous allons nous abstenir dans l'attente du débat en Conseil de Paris. Je note avec satisfaction que l'éloignement du lieu de travail a été intégré, donc c'est pour cela que c'est un point positif, même s'il vient en cinquième, et qu'il ne faut pas non plus, je suis fonctionnaire, je défends les fonctionnaires, mais il ne faut pas penser non plus qu'aux fonctionnaires. Il y a aussi des...

**Mme RAYMOND-ROSSI** : Il y a des salariés privés également.

**M. OLIVIER** : D'accord.

**M. LE MAIRE** : On va le laisser poursuivre.

**M. OLIVIER** : Je n'avais entendu que les agents publics, ce qui est déjà très important, mais voilà, il faut penser également aux travailleurs du privé. On aura l'occasion de développer davantage dans trois semaines.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Oui ?

**Mme RAYMOND-ROSSI** : Préciser à Monsieur OLIVIER que si ce point arrive en cinquième position, ce n'est pas parce qu'il est maltraité, c'est dans la grille de cotation, je ne sais pas si vous avez déjà vu la grille de cotation, il y a toute une liste. On ne sait pas où il se trouvera, mais il y aura des points. Je peux vous dire que les points pour les fonctionnaires, les points pour les Dalo, c'est un point, les points pour les personnels X[00:45:05], cela sera de 10 à 40 points. Cela a été arraché par la Ville de Paris à la préfecture, donc ce n'était pas gagné au début, on est très satisfait. Je peux vous dire qu'on partait de loin, quand même.

**M. LE MAIRE** : Pour poursuivre ce qu'a dit Madame Marie-José RAYMOND-ROSSI, mais je serai bref, parce qu'on pourrait évidemment parler très longuement, et l'on a des débats, d'ailleurs, au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux, il y en a eu un ce matin pour la RIGP, l'application des nouvelles lois, des anciennes aussi, la loi Dalo notamment, me pose un problème. Plus cela va, plus je trouve que la situation est inadaptée à la situation parisienne et, en tout cas, en inadéquation avec la crise du logement que nous rencontrons. Je rappelle que pour les fonctionnaires d'État, on est passé de 30 % d'attribution à

quasiment zéro, en tout cas en termes de quotas obligés. Justement, nous nous sommes battus pour qu'il y ait dans la cotation un certain nombre de points rajoutés, cela fait partie des choses qui rattrapent en partie les choses, mais pas assez. Si la Ville de Paris a imposé qu'il y ait un quota pour ses propres agents, ce n'est pas le cas pour tous les autres agents des services publics, ceux de l'État, de la RATP, l'AP-HP, et ce n'est pas sans poser de gros problèmes. Cela pousse d'ailleurs ces acteurs, parfois, à faire des évolutions que je trouve encore plus contestables, comme l'AP-HP qui transforme ses logements en logements rattachés aux postes, en logements de fonction, donc avec les agents qui sont chassés de leur logement de manière extrêmement sévère, notamment au moment de la retraite. Donc cette transformation en logements de fonction, c'est quand même une régression sociale tout à fait majeure, etc. On pourrait en parler longuement, cela pose des soucis.

Et dernier souci, c'est que nous avons fait en sorte, pour le logement social, particulièrement dans le 13e, certes de soutenir des constructions nouvelles, mais de le faire dans une certaine forme de dentelle, en tout cas d'attention particulière. Je vous rappelle qu'on avait imposé d'abord dans le 13e, et ensuite, cela s'est imposé dans tout Paris, la mixité à l'immeuble avec des catégories dans le même immeuble très différentes, du PLAI au PLS intermédiaire, pour les classes moyennes. À partir du moment où il y a des quotas qui sont imposés par l'État, le respect du PLS ne se fait plus vraiment.

Donc, tout cela pose toute une série de soucis. On aura l'occasion d'en reparler au Conseil de Paris, évidemment, mais on aura aussi l'occasion d'en reparler dans les années qui viennent, comme il y a un certain nombre de conséquences en cascade, c'est normal que nous soyons collectivement très attentifs au devenir de tout cela. Mais on peut se réjouir qu'en tout cas, on ait réussi à imposer « de haute lutte », pour reprendre les termes de Marie-José RAYMOND-ROSSI, un certain nombre de choses à la préfecture, car ce n'était pas leur souhait au point de départ.

Bien, je vais faire adopter formellement ce plan partenarial, en tout cas ce résultat. Donc la DLH 141, qui vote pour ? Merci. Qui s'abstient ? Donc l'opposition s'abstient. Qui vote contre ? J'ai oublié, pardon. Il n'y a pas de vote contre. Excusez-moi, j'avais oublié les votes contre. Donc elle est adoptée.

**POUR : 32 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 (MME ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **2023 DAE 5 Conventions et subventions (100 000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2023**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à Wilfried BETOURNE, avec la DAE 5 concernant les lauréats à l'appel du projet Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire.

**M. BETOURNE** : Monsieur le Maire, merci beaucoup. Il s'agit dans cette délibération d'accorder une subvention totale de 100 000 euros aux dix lauréats de l'appel à projets des Trophées de l'économie sociale et solidaire 2023. Il y a douze structures qui ont obtenu un prix, et donc dix qui sollicitent des subventions.

Parmi ces 10 structures, il y a une association, Lit Up, qui a un projet qui est situé dans le 13e arrondissement. Donc Lit Up est une association qui propose de favoriser l'engagement citoyen des jeunes qui sont en décrochage entre 16 et 25 ans, et donc dans le 13e, elle a mis en place un projet qui s'appelle Dynamob qui contient deux leviers, deux types de parcours. Un premier parcours qui s'appelle Boost uP qui permet aux jeunes de créer ensemble un projet d'engagement citoyen, et donc de le coconstruire. C'est un projet que les jeunes choisissent, montent, et ils sont aidés par l'association pour le faire. Et un deuxième

programme d'accompagnement qui s'appelle Light Up qui, là, permet de favoriser l'insertion sociale de ces 10 jeunes.

Donc pour cette association, le montant de la subvention de fonctionnement est de 10 000 euros, et comme d'habitude, c'est toujours avec beaucoup d'intérêt qu'on peut suivre les Trophées de l'ESS, parce que cela permet de découvrir des structures qui se lancent ou de découvrir aussi des structures qui sont dans leur phase de changement d'échelle. Dans le cadre de Lit Up, il s'agit plutôt d'un lancement de projet, donc c'est intéressant à suivre pour notre arrondissement. Et cet accompagnement se fait, je ne l'ai pas dit, dans les quartiers politiques de la ville.

Merci beaucoup, je vous demande de voter cette subvention.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, c'est l'occasion de rappeler que l'ESS dans le 13e, maintenant, cela pèse très lourd. Évidemment, tous les projets ne sont pas petits ou en cours de lancement, mais cela commence à peser très lourd économiquement, et c'est important de le souligner.

Pas de demandes d'intervention, donc DAE 5 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DSP 2 Dotations (1 971 178 euros) et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 20e)</b>
---

**M. LE MAIRE** : Toujours Wilfried BETOURNE, avec la DSP 2 concernant des centres de santé sexuelle.

**M. BETOURNE** : Tout à fait, donc il s'agit cette fois d'une subvention d'un montant total de 1 971 178 euros, et avenants de conventions signés avec les centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif. Dans les centres de santé sexuelle, il y a plusieurs acteurs qui y opèrent, évidemment la Ville de Paris qui a six centres en son nom, qu'elle gère en propre, et l'AP-HP qui a huit centres. Et donc, ce sont dix centres qui sont gérés par des structures à but non lucratif, mais privées.

Dans le 13e arrondissement, on est concerné par le centre de santé sexuelle Masséna qui est géré par le mouvement français du planning familial. Le montant de la subvention cette année pour les trois centres gérés par le mouvement français pour le planning familial est de 654 219 euros pour l'année 2023, et donc les missions de ces centres de santé sexuelles sont évidemment de favoriser l'information et les dépistages pour tout ce qui est maladies sexuellement transmissibles, mais pas seulement. C'est aussi toute une éducation à la santé sexuelle au sens large du terme, et donc c'est évidemment très intéressant et un axe important de la politique de santé de la Ville de Paris. Il y a un travail de coordination qui est mené à l'échelle parisienne pour que ces centres puissent être complémentaires, proposer une offre qui soit également répartie sur le territoire permettra également aussi l'accès à l'IVG, qui est extrêmement complexe dans ce pays en ce moment. C'est un vrai besoin d'utilité publique.

Je ne vais pas être beaucoup plus long, mais je vais quand même le signaler, le centre du 13e arrondissement particulièrement a rencontré des difficultés de recrutement cette année, comme beaucoup de structures médico-sociales ou sanitaires. Donc cela a effectivement impacté fortement son activité. On

espère que les recrutements vont pouvoir se faire et permettre à ce centre de fonctionner pleinement à l'ensemble de ses capacités. Je vous remercie de bien vouloir voter cette subvention.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais faire voter tout de suite cette délibération, la DSP 2 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSP 80 Subvention (58 728 euros) et convention avec la SELAS IPSO pour la création d'un cabinet médical de groupe au 153 avenue d'Italie (13e) dans le cadre du dispositif Paris Med'**

**M. LE MAIRE** : Toujours Wilfried BETOURNE, cette fois-ci il s'agit du dispositif Paris Med' que nous connaissons bien, et sur lequel nous avançons sur plusieurs dossiers, en l'occurrence cette fois cela concerne l'avenue d'Italie.

**M. BETOURNE** : Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc encore un projet Paris Med' qui, cette fois, va viser l'installation d'un cabinet médical de groupe, donc on n'est plus sur les maisons de santé pluriprofessionnelles, puisque cette fois, il n'y a que des médecins généralistes dans ce centre de santé. Ce sont six médecins généralistes, donc on bénéficie d'une subvention de 58 728 euros, si vous la votez, dans le cadre du dispositif Paris Med', ce qui signifie qu'en termes d'offres de soins, ces généralistes se sont engagés, du fait du versement de cette subvention, à exercer en secteur 1, à assurer des visites à domicile et un certain nombre d'engagements à maintenir cette offre de soins pour plusieurs années sur le territoire. Il s'agit à la porte d'Italie d'un endroit qui est en déficit en termes d'offres de soins de médecins généralistes, donc cette installation va répondre à ce besoin.

Il faut noter aussi qu'il y a neuf box de consultation dans le centre, donc cela va permettre un développement de l'activité. Parmi les pistes envisagées, il y a aussi la possibilité de travailler avec des paramédicaux pour améliorer l'offre de soins sur le territoire, donc c'est plutôt aussi intéressant. Les quatre axes du projet médical de ce centre de santé, c'est : la santé de l'enfant, la santé de la femme, le dépistage des consommations à risque, donc tabac, alcool, etc., drogue, et tout ce qui va être action de prévention et les dépistages organisés, donc une participation à l'activité du territoire.

Je vous demande de bien vouloir voter cette subvention.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Un très beau projet. Donc s'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais le faire voter immédiatement. DSP 80 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DASCO 56 Caisse des écoles (13e) – Subvention d'investissement (50 083 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Moulin des Prés**

**M. LE MAIRE** : Nous passons cette fois-ci à Vincent BOULET avec la DASCO 56, une partie Caisse des écoles, parce qu'il s'agit de la restauration scolaire du collège Moulin des Prés.

**M. BOULET** : Merci, Monsieur le Maire. Donc cette délibération, tout comme d'ailleurs la suivante, s'inscrit dans le contexte que rappelait Emmanuel COBLENCE tout à l'heure, c'est-à-dire le passage à compter de la rentrée de septembre 2023, donc des collèges Moulin des prés, Thomas Mann et Georges Braque dans le système de restauration de la Caisse des écoles.

En ce qui concerne le collège Moulin des Prés, le service que nous avons visité, d'ailleurs, avec Monsieur le Maire il y a quelques semaines, le service fonctionne actuellement en liaison froide, et à la rentrée 2022, il sera desservi en liaison chaude. Cela implique de travailler aussi aux conditions matérielles de ce transfert et de mener une opération de remise en état des locaux de restauration du collège, d'où le sens de cette subvention d'investissement de 50 083 euros. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Vincent BOULET. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc je vais faire voter tout de suite la délibération DASCO 56. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DASCO 57 Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715 069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration**

**M. LE MAIRE** : Nous allons continuer avec Vincent BOULET, je présume. Nous continuons avec les collèges, et toujours la restauration. Cette fois-ci, notre internat.

**M. BOULET** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Donc toujours dans le même contexte de passage des trois collèges du 13e dans des systèmes de la Caisse des écoles, comme vous vous en souvenez, nous avons voté comme chaque année au début de l'année la contribution de la Ville aux services de restauration et d'internat, en ce qui concerne Thomas Mann dans le 13e, d'une dotation annuelle tenant compte d'une contribution par repas. Le fait que ces collèges passent à la Caisse des écoles en cours d'année civile, c'est l'année civile qui compte, et non pas l'année scolaire, cela engendre l'année visitée de modifier le montant de subvention pour 2023, donc qui sera de :

- 50 000 euros pour Moulin des Prés,
- 100 000 euros pour Georges Braque,
- 67 000 euros pour la demi-pension de Thomas Mann, et on ajoute 31 000 euros pour l'internat.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Vincent BOULET. Je ne vois pas de demandes d'intervention. DASCO 57 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2023 DASCO 68 Subvention d'investissement (83 584 euros) à 8 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022**

**M. LE MAIRE** : DASCO 68, cette fois-ci, on est sur des subventions d'investissement.

**M. BETOURNE** : Effectivement, Monsieur le Maire, donc nous parlons du budget participatif des collèges dans son édition 2021/2022 pour laquelle nous avons déjà voté des subventions d'investissement dans des Conseils d'arrondissements précédents. Comme vous le savez, le principe du budget participatif des collèges est que les collèges font des propositions sur quinze projets répartis en cinq thématiques, et nous avons, comme nous l'avons déjà fait dans des Conseils d'arrondissements précédents, il revient à notre Conseil d'arrondissement de voter les subventions d'investissement relatives aux projets retenus. Il s'agit donc pour cette délibération, sur la thématique « Vers les jeux olympiques et paralympiques », une subvention de 11 000 euros pour le collège Camille Claudel. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je ne vois pas de mains se lever, donc DASCO 68 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2023 DSOL 69 Aide Alimentaire juillet. 13 subventions (871 325 euros) pour 12 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité ; conv. Avenants.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons cette fois-ci aux sujets sociaux avec Juliette SABATIER et la DSOL 69 concernant l'aide alimentaire.

**Mme SABATIER** : Bonsoir, excusez-moi. En matière d'aide alimentaire, ici, il nous est demandé d'approuver une série de subventions qui sont les subventions complémentaires à celles qui ont déjà été attribuées, et qui ont pour but de soutenir les associations agissant dans le champ de l'aide alimentaire qui sont impactées par la hausse des prix, que ce soient les prix de l'énergie ou les prix des denrées.

Pour le 13e arrondissement, nous sommes concernés pour deux épiceries sociales, un libre-service et une épicerie sociale, et puis pour une subvention d'un genre un tout petit peu différent pour Août Secours Alimentaire, donc il s'agit d'accorder 2 000 euros supplémentaires à porte Ouverte et Solidarité en plus des 10 000 déjà accordés pour, justement, faire face à l'augmentation des coûts de leur épicerie sociale qui est située rue de la porte d'Ivry, et puis 20 000 euros supplémentaires pour les deux libre-service solidaires gérés par le Secours Populaire français, dont celui qui a ouvert boulevard Vincent Auriol il y a un an. Et la troisième subvention qui nous concerne est celle de 90 000 euros pour Août Secours Alimentaire, qui est une association dont je vous parle tous les ans qui a la particularité de concentrer sa distribution alimentaire sur la dernière quinzaine de juillet et le mois d'août, prenant ainsi la relève des associations d'aides

alimentaires qui suspendent leurs activités à ce moment-là. Pour le 13e, le point de distribution est à Saint-Hippolyte.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais faire voter la DSOL 69. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAC 45 Subvention (27 000 euros) à l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement pour l'organisation de la deuxième édition du festival artistique du 13e arrondissement (13e).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux délibérations culturelles avec Philippe MOINE. Nous commençons par la subvention au Comité des fêtes.

**M. MOINE** : Oui, il s'agit donc d'une subvention de 27 000 euros au profit du Comité des fêtes et de la Solidarité du 13e, qui contribue hautement au financement de la deuxième édition du festival Treize'Estival qui est engagé depuis le grand banquet qui a été organisé sur le boulevard Vincent Auriol jeudi dernier. J'espère que vous avez tous trouvé ce petit programme qui est abondamment distribué soit dans les lieux municipaux, soit à l'accueil de la mairie, et donc dans lequel vous avez une description très claire de tous les événements. L'objectif de ce festival, c'est essentiellement de s'appuyer sur les secteurs culturels de l'arrondissement comme le Conservatoire, le Théâtre 13, le théâtre Dunois, 2r2c, le Mandapa, la Fondation Pathé-Seydoux, etc., ce qui donne lieu à un programme extrêmement diversifié de grande qualité.

Je pense notamment à la projection de courts-métrages de cinéma muet proposé par la Fondation Pathé au parc de Choisy ce week-end et à un certain nombre d'événements qui restent à venir, notamment jeudi soir de manière concurrente une pièce de théâtre au Théâtre 13 Glacière, et un concert proposé par le Conservatoire. Tous les spectacles sont évidemment gratuits, accessibles à l'ensemble des publics. Il y a des spectacles jeunes publics proposés notamment par le Centre Mandapa, cela reste à venir mercredi à 14 h 00. Je vous invite tous à participer dans la mesure du possible à ces événements. Il va y avoir une clôture samedi à partir de 19 h 30 sur le parvis de la mairie, donc proposé par Difé Kako, avec un bal-concert créole. En plus, il va faire extrêmement beau, si j'ai bien compris, samedi. Un peu de malchance, parce qu'on doit jouer avec les conditions météo, mais jusqu'à présent, rien n'a été annulé. La programmation se poursuit pour notre plus grand plaisir.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. De très beaux succès, je ne pense pas seulement au grand banquet où j'ai eu l'occasion, le plaisir de retrouver nombre d'entre vous, mais nous avons pour ce festival une programmation culturelle très éclectique et riche, des choses pour les tout-petits, on passait des tout-petits à Richard III, et l'occasion aussi de faire découvrir des lieux que tous les habitants ne connaissent pas forcément comme Spot 13 ou le château de la Reine Blanche, même s'il est ouvert pour les Journées du patrimoine. Ce sont de très beaux événements, et nous sommes très heureux de voir que cela rejoint un vrai public. Donc je voulais remercier Philippe MOINE pour son investissement, et de manière plus générale, toutes les équipes et tous les lieux culturels qui participent à cet événement.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, donc... Oui, Philippe ?

**M. MOINE** : Je voulais repréciser, parce que jusqu'à présent tous les événements rencontraient vraiment un public. Juste, j'ai une petite déception pour l'instant pour une proposition qui est faite par un collectif de théâtre qui s'appelle Nuit Orange qui s'était fait connaître au moment du confinement à travers ce qu'on appelait les « balconnés », ils faisaient du théâtre aux balcons. Ils se produisent certains jours dans le jardin Françoise Giroud, qui est le jardin au centre de la Place d'Italie, à l'heure du déjeuner, entre 12 h 30 et 13 h 30. Il y a eu deux contes mis en scène aujourd'hui, c'était très bien, mais il y avait un public relativement peu nombreux, il faut bien le dire, une vingtaine de personnes. C'est dommage, parce qu'il y a beaucoup de communication qui est faite, mais il apparaît, c'est vrai que ce n'est peut-être pas encore tellement dans les habitudes que d'aller déjeuner dans le jardin Françoise Giroud, mais ces événements devraient nous y inciter. Et donc la prochaine édition, ce sera jeudi 22, entre 12 h 30 à 13 h 30. Donc si vous avez l'occasion, vous venez avec un sandwich, et vous assistez à ce spectacle, c'est très bien. On peut mettre les pieds dans l'eau, en effet.

**M. LE MAIRE** : Les pieds au frais et dans l'eau. Merci beaucoup, Philippe MOINE.

Je vais faire voter la DAC 45 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2023 DAC 140 Subvention de fonctionnement (200 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Bétonsalon (13e)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DAC 140, cette fois-ci on passe au lieu de l'exposition Bétonsalon.

**M. MOINE** : Une subvention habituelle. Bétonsalon fait partie, d'ailleurs, des structures très estivales. C'est une structure que connaissent moins bien les habitants du 13e, c'est un centre d'art qui se consacre notamment à des accueils d'artistes, à de la création artistique, mais il y a aussi, ce qui explique le montant de la subvention qui est de 200 000 euros... Vous vous souvenez que Bétonsalon est installée donc sur l'esplanade Pierre Vidal-Naquet, donc est vraiment très associée et très liée à l'université Diderot, participe aussi à notre événement donc en organisant des visites de l'exposition actuelle. Elle organisait également un parcours sensitif ce week-end auquel je n'ai pas pu participer. En tout cas, il y a une volonté aussi de se faire connaître à un plus large public.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? Je vais faire voter la subvention pour Bétonsalon. DAC 140 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2023 DAC 189 Subvention (53 000 euros) à huit structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions.**

**M. LE MAIRE** : DAC 189, cette fois on va vers l'enseignement de la musique et des arts plastiques.

**M. MOINE** : Vous aviez remarqué que maintenant, c'est vrai que souvent, les subventions regroupent de nombreuses structures. En ce qui concerne le 13e arrondissement, cette délibération concerne donc le Centre de musique médiévale que vous connaissez bien, parce qu'il est soutenu par la Ville depuis maintenant très longtemps. Il est donc proposé de reconduire une subvention de fonctionnement de 10 000 euros pour cette association qui est située rue Bobillot, et qui a pour particularité de faire connaître les musiques anciennes au-delà des musiques médiévales et de partager son activité en deux. Il y a à la fois des cours proposés à des amateurs qui s'initient aux musiques vocales, mais aussi à des instruments comme le luth, la vièle ou les percussions anciennes, et puis également une formation professionnelle qui organise un certain nombre de concerts, notamment en partenariat avec le Musée de Cluny ou d'autres lieux qui se prêtent à l'organisation de ce type de concert.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Philippe. Pas de demandes d'intervention ? Donc DAC 189 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

<b>2023 DAC 481 Conventions entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements</b>
--

**M. LE MAIRE** : DAC 481, cette fois-ci avec les classes à horaires aménagés.

**M. MOINE** : Il s'agit effectivement de reconduire les conventions qui lient la Ville de Paris à l'Académie de Paris pour la mise en œuvre de classes à horaires aménagés. Il y en a eu seize au total qui ont été créés depuis 2011, il y en a deux dans le 13e arrondissement. Donc ces classes à horaires aménagés permettent aux élèves des collèges concernés de suivre à la fois des enseignements proposés par les professeurs de conservatoires et les enseignements de l'Éducation nationale, donc cela peut intervenir dans le domaine de la danse, de la musique ou du théâtre.

Le 13e arrondissement est concerné par deux classes à horaires aménagés, donc la classe à horaires aménagés de musique du collège Claude Monet, qui fonctionne de la sixième à la troisième, et qui permet de scolariser une centaine d'élèves dans ce cadre, et la classe à horaires aménagés théâtre du collège Rodin qui fonctionne de la quatrième à la troisième, qui accueille chaque année une trentaine d'élèves. Donc c'est effectivement un moyen de favoriser l'accès d'un nombre plus important d'élèves aux enseignements du conservatoire et de créer des parcours tout à fait intéressants.

**M. LE MAIRE** : Exactement. Pas de demandes d'intervention ?

**M. LE MAIRE** : À Elsa Triolet, et c'est très dommage, d'ailleurs. Il faudrait peut-être essayer à nouveau d'aller soutenir ce beau projet.

DAC 481 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023 DDCT 39 Subventions (22 750 euros) à une association au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 13e arrondissement**

**M. LE MAIRE** : Serge TOKA maintenant, pour la DDCT 39 concernant le fonds d'animation locale, le FAL.

**M. TOKA** : Tout à fait, merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Pour soutenir l'animation territorialisée au niveau de chaque arrondissement, nous avons adopté le 17 novembre 2021 le Pacte parisien de proximité qui a posé comme principe la création, en effet, d'un fonds d'animation locale, le FAL, qui a été mis en place au budget 2022.

Pour 2023, le budget de la Ville de Paris a adopté ce fonds de 300 000 euros en faveur d'associations à vocation sociale et concourant à l'animation locale. C'est sur proposition du maire d'arrondissement que sont retenues les associations.

Pour le 13e, le maire a retenu une association que nous connaissons bien, c'est le Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement qui organise le Bal des personnes âgées, l'Arbre de Noël au bénéfice des personnes vivant avec un handicap, et en partenariat avec la mairie du 13e, la dixième édition de Treize'Estival, comme mon collègue Philippe MOINE vient de l'évoquer, et le maire, qui se déroule effectivement en ce moment dans notre bel arrondissement avec des spectacles pour les petits et les adultes, des concerts, des ateliers danse et j'en passe, parce que Philippe l'a bien expliqué.

Il est donc proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 22 750 euros au Comité des fêtes au titre de l'exercice 2023. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir approuver cette subvention.

**M. LE MAIRE** : C'est plutôt pour la partie sociale de ce que porte le Comité des fêtes. Pas de demandes d'intervention ? DDCT 39 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2023 DAC 421 Subventions (300 000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention.**

**M. LE MAIRE** : Personne ne m'a rappelé à l'ordre, mais heureusement que Philippe MOINE est vigilant. Apparemment, j'avais loupé la délibération DAC 421, j'ai été un peu rapidement. Donc je lui laisse la parole tout de suite pour la présenter.

**M. MOINE** : Il s'agit d'une subvention de 300 000 euros accordée à 46 associations au titre de culture, solidarité de justice santé, puisqu'il s'agit en effet de favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques un certain nombre de publics qui sont dans des situations spécifiques, notamment des personnes qui sont hospitalisées, des personnes qui sont accueillies dans des EHPAD, dans des CHRS, des personnes emprisonnées également qui bénéficient d'un certain nombre de programmes.

Donc le 13e arrondissement est concerné par un certain nombre de structures qui opèrent dans ce cadre, notamment 2r2c, très active dans le 13e arrondissement, pour qui est actuellement proposée une subvention de 6000 euros pour l'organisation du spectacle à destination de publics accompagnés par des structures sociales. Il y a donc :

- Le projet Human Soul porté par la cité de refuge de l'Armée du Salut, qui, sous la conduite d'un certain nombre d'artistes, permet de réaliser des portraits de résidents de l'Armée du Salut,
- 5 000 euros pour Petit Bain pour un projet qui consiste à organiser des ateliers de pratique artistique dans des hôpitaux,
- Et j'avais noté également au profit de l'Art-exprim, qui est une structure installée dans le 18e, mais qui n'intervient pas mal dans le 13e, l'organisation de pratiques artistiques pour des personnes âgées dans le quartier Bédier/Boutroux.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. On rattrape la DAC 421, pas de demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

### **Ordre du jour complémentaire**

**2023 DAE 16 Conventions et subventions (686 000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons formellement à l'ordre du jour complémentaire, je laisse tout de suite la parole à Alexandre FLORENTIN pour rapporter la DAE 16.

**M. FLORENTIN** : Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose de présenter la DAE 16, puis la DEVE 37, puis la DEVE DSOL 45, puisqu'elles sont sur les mêmes thématiques, et avec un cadre unique qui est celui du plan alimentation durable et solidaire de la Ville. Ces trois délibérations sont des sortes de conventions et de subventions qui sont une opérationnalisation de ce plan.

Dans la DAE 16, il s'agit pour le 13e arrondissement de soutenir l'entreprise d'insertion Food Sweet Food spécialiste de l'accompagnement professionnel des personnes réfugiées par la cuisine. Elle gère notamment déjà une activité de restauration dans le 12e, donc vous pouvez déjà goûter ce qu'elle fait. L'Armée du Salut a confié à Food Sweet Food l'objectif de revaloriser un restaurant social situé au 12, rue Cantagrel. L'idée de cette subvention de fonctionnement, c'est d'aider à l'amorçage du projet, puisque c'est 12 000 euros, si je ne me trompe pas, je dis cela de mémoire, peut-être que je me trompe... Je ne vais pas dire le chiffre, je ne l'ai pas noté, mais il s'agit d'aider à l'achat d'équipements de cuisine.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2023 DEVE 37 Subventions (64 000 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.**

**M. FLORENTIN** : Ensuite, pour la DEVE 37, on passe sur un focus de sensibilisation. Pour le 13e arrondissement, on parle de l'École comestible pour son projet qui prend plusieurs formes, tout d'abord un programme d'accompagnement visant à former des enseignants volontaires et des actions de sensibilisation qui font écho à ce que Emmanuel COBLENCE nous présentait sur les cantines. Il s'agit de projets d'actions de sensibilisation dans les cantines auprès des élèves et en accompagnant des caisses d'école pour faire évoluer leurs pratiques. Toujours dans la DEVE 37, une aide pour Solidaya, pour son projet de programme de prévention dédié à l'alimentation sous forme d'ateliers ciblant des publics modestes. On avait déjà eu l'occasion d'en parler dans un autre Conseil, donc cette épicerie sociale et solidaire poursuit son programme de prévention dédiée à l'alimentation qui prend notamment des formes de demi-journées de formation dédiées à des bénévoles qui pourront à leur tour sensibiliser à une alimentation variée, équilibrée et durable avec un focus notamment sur la lutte contre le gaspillage.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DEVE 45 Subventions (66 180 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de précarités alimentaires vers une alimentation durable.**

**M. FLORENTIN** : Enfin, dans la DEVE DSOL 45, là un focus un petit peu différent, puisqu'il s'agit d'aider l'association Biocycle pour son projet de collecte et de redistribution d'invendus alimentaires à hauteur de 5000 euros. Cette association relaye des dons entre professionnels et associations d'aides alimentaires en collectant et en redistribuant à vélo triporteur, d'où son nom, des invendus, donc fruits, légumes, plats préparés, etc. Donc elle les récupère, notamment sur des marchés, donc Auguste Blanqui, Edgar Quinet et Brune, et elle récupère aussi des denrées auprès de supermarchés, bio de préférence, ou de restaurants d'entreprise. Ensuite, ces denrées sont redistribuées à une douzaine d'associations partenaires, dont pour les plus connues Emmaüs et l'Armée du Salut, par exemple, que je citais tout à l'heure. Cette association redistribue quand même l'équivalent de 114 000 repas grâce à environ 70 tonnes de denrées sauvées par an en moyenne, ce qui permet d'aider à peu près 9 000 foyers en situation de précarité alimentaire. Merci.

**M. LE MAIRE** : Oui, les derniers chiffres qui sont avancés montrent qu'on n'est pas dans l'épaisseur du trait, c'est évidemment un travail très important.

Des demandes d'intervention sur ces trois délibérations ? Je vais les faire voter successivement. Je vous remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 112 Subvention (203 524 euros), avenant n° 3 à l'association Ozar Hatorah Paris 13 Crèche pour la crèche collective (13e).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à Johanne KOUASSI pour la DFPE 112, pour la subvention à l'association Ozar Hatorah.

**Mme KOUASSI** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit en effet de la subvention à la crèche Ozar Hatorah qui a une capacité d'accueil de 66 enfants, qui est située rue des Cordelières pour un montant de 203 524 euros. Comme vous le savez, il y a régulièrement des débats au sujet de cette subvention. Permettez-moi, avant qu'on puisse ouvrir les échanges habituels, de vous indiquer que des visites ont été menées au sein de cet établissement, et elles n'ont pas révélé d'entorses au règlement, notamment en ce qui concerne les règles de laïcité. Je pense qu'il est important de le rappeler. Et c'est aussi un établissement avec qui nous collaborons bien dans le cadre des commissions d'attribution, puisque l'ensemble des enfants qui bénéficient d'une attribution à Ozar Hatorah sont inscrits à la mairie en amont, et il y a bien des échanges avec l'établissement pour savoir vers quel établissement municipal ou Ozar Hatorah orienter les enfants.

**M. LE MAIRE** : Ce qui n'enlèvera pas les votes de principe auxquels nous avons l'habitude, donc je vais vous soumettre...

**Mme KOUASSI** : Il y a une intervention de principe, habituelle.

*Rires*

**M. LE MAIRE** : Pardon. Je vais...

**M. AQUA** : De principe, habituelle, mais j'aime bien « feuilletonner », donc je vous réserve une petite surprise pour la fin. Donc effectivement, nous allons voter contre cette délibération, mais au moins on pourrait demander à l'association de faire semblant de changer un site Internet, cela ne coûte que dalle aujourd'hui. J'ai déjà visité, je sais ce qu'il en est, mais au moins sur le site Internet, éviter de mettre que leur pédagogie est basée sur la transmission des valeurs de la Torah. Parce que dire que quelque chose est laïque, financé par la puissance publique et basé sur des valeurs religieuses, quelle que soit la religion, il y a une petite contradiction dans le texte. Je sais bien que la communication aujourd'hui fait office de tout, et un site Internet, évidemment, n'est pas la réalité, mais quand bien même ils l'enlèveraient... On sait très bien quel est leur fonctionnement, mais au moins pour l'affichage, ce serait bien. Vous pouvez leur transmettre l'information, ce serait utile.

Je le dis, je le répète, la laïcité, c'est la liberté de conscience, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire, d'être libre penseur, d'être croyant, etc. De cette liberté de conscience découle la neutralité de l'action publique, et donc l'interdiction pour la puissance publique de financer des établissements qui propagent des valeurs religieuses. Évidemment que ces crèches ont le droit d'exister, nous ne remettons pas en cause le fait que ces crèches existent, ce que nous remettons en cause, c'est le fait qu'elles soient financées par la puissance publique. C'est une entorse manifeste à la laïcité.

Nous avons eu un débat, je change de sujet, c'était il y a deux conseils de Paris, je crois, sur la question des rythmes scolaires. Vous dites : « C'est quoi, le rapport ? », vous savez que là aussi, sur le rythme scolaire, on n'a pas forcément les mêmes points de vue. On ne milite pas forcément tous sur le même point. On s'est mis d'accord sur le fait de demander une évaluation du problème, et là, il y a un problème à nouveau. Je trouverais cela intéressant, ce qu'on a fait sur les rythmes scolaires, on s'est tous mis d'accord sur le fait de demander une évaluation indépendante. Le vœu voté par le Conseil de Paris sur les rythmes scolaires, c'est évidemment, et j'ai le souvenir qu'il a été dit en Conseil de Paris que l'indépendance de l'évaluation était le gage de son retour. Je me permettrai au prochain Conseil de Paris de faire voter un vœu, et j'espère que nous pourrions nous réunir là-dessus, demandant à ce qu'il y ait une évaluation indépendante de la question de la laïcité, qui pourrait par exemple étoffer, je suggère, mais je suis très « open-bar » et justement très libre penseur, je suggère que par exemple, l'Observatoire parisien, puisqu'il n'a pas encore été supprimé, car vous savez que malheureusement, l'Observatoire national a été supprimé par Emmanuel Macron, mais au moins à Paris, on tient la barre sur ce sujet-là. Donc l'Observatoire parisien de la laïcité existe, il effectue un travail remarquable et remarqué, d'ailleurs. Et donc, je suggérerais qu'il fasse cette évaluation indépendante, mais nous pourrions avoir d'autres, pas le national, mais nous pourrions avoir d'autres sujets. J'aimerais bien qu'on se retrouve au moins pour une évaluation indépendante du sujet.

**M. LE MAIRE** : En quelques mots, Johanne KOUASSI.

**Mme KOUASSI** : Peut-être pour répondre, je viens de consulter le site Internet, je n'y vois pas la même chose. Je vais lire, je fais du fact-checking un peu rapide :

*« Chaque famille est accueillie avec bienveillance, considération, sans discrimination de quelque sorte que ce soit, dans le respect de ces différences que nous considérons comme une source d'enrichissement mutuel. Pour les tous petits, la crèche constitue un des premiers lieux de socialisation, là où ils découvrent la vie en collectivité, le rapport à d'autres enfants et à d'autres adultes, là où ils apprennent à vivre ensemble dans l'acceptation de l'autre, de la différence du respect mutuel. Une attention toute particulière est portée sur la mixité sociale, l'équilibre des effectifs filles/garçons et l'égalité de traitement entre les enfants. Si la crèche est à caractère propre, une information complète sera apportée aux familles. La liberté de conscience est respectée, et le personnel est soumis à l'obligation de neutralité philosophique, politique ou religieuse. Les enfants porteurs de handicaps sont les bienvenus. »*

Je ne vais pas développer la partie écologie/développement durable du projet ou la pédagogie dynamique. Je veux bien qu'on en parle, parce que peut-être qu'il s'agit du site de l'école, en tout cas, je suis sur le site de la crèche, et voilà ce qui est précisé.

**M. LE MAIRE** : On feuilletonnera prochainement, je vous propose qu'on s'arrête...

**Mme KOUASSI** : Feuilletons ensemble.

**M. LE MAIRE** : Qu'on s'arrête là pour ce soir, en tout cas.

Je vais faire voter la DFPE 112 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Avec quelques abstentions. Il y avait une prise de parole supplémentaire ?

**M. X[01:24:22]** : Oui, mais c'était juste pour rappeler notre abstention de principe. Nous nous sommes abstenus.

**M. LE MAIRE** : Merci.

**POUR : 24 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 EELV ET 4 PC 1 PARIS EN COMMUN (MMES ATTALAH, SOUYRIS, MARCHAND, LACOMBE, KARAOUN-GOUEZOU, SOLEILHAVOUP, MM. LEROY-WARNIER, FLORENTIN, BETOURNE, AQUA, BOULET ET COURBAN)**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2023 DFPE 118 Subventions (159 500 euros) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants.**

**M. LE MAIRE** : Nous continuons avec la DFPE 118, toujours Johanne KOUASSI pour les espaces de rencontres parents/enfants.

**Mme KOUASSI** : Il s'agit là d'une subvention d'un montant de 159 500 euros pour plusieurs lieux d'accueils parents/enfants parisiens. En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'une subvention de 180 754 euros attribués à la fondation Rothschild que vous connaissez bien, parce que c'est la structure qui anime le lieu l'Ilot Bébé qui est situé square Dunois, donc à proximité de la ludothèque, en complémentarité aussi totale avec la ludothèque, puisqu'il s'agit d'un lieu d'accueil pour les 0-3 ans, donc les enfants, les bébés, en l'occurrence, peuvent fréquenter cet espace avec les adultes qui les accompagnent, donc les parents, mais pas uniquement, cela peut être aussi les assistantes maternelles ou les grands-parents. C'est un espace où la sécurité est garantie avec beaucoup de jouets et de jeux qui sont mis à disposition, et également donc des animateurs et animatrices qui sont psychologues de formation et qui permettent, au travers du jeu, de lier un dialogue avec les parents. C'est un lieu particulièrement apprécié pour les femmes qui sont en congé maternité parce que cela permet de rompre l'isolement et de pouvoir rencontrer d'autres parents, de très jeunes enfants, parce que c'est souvent une période où, malheureusement, les femmes peuvent se retrouver et se sentir un peu seules.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DFPE 118 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 129 Subventions (845 932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance.**

**M. LE MAIRE** : DFPE 129, pour le Relais Petite Enfance.

**Mme KOUASSI** : Donc cette fois, il s'agit d'une subvention totale de 845 932 euros pour l'ensemble du territoire parisien.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, c'est une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour un montant de 398 000 euros. C'est une fondation bien connue qui gère notamment la Kalabane, la halte-garderie située dans l'enceinte du parc de Choisy, où nous avons eu l'occasion de nous rendre la semaine dernière pour un moment festif avec les familles. Là, cette fois, il s'agit d'un soutien aux modes de garde individuelle, donc pour les familles qui ont recours à une assistante maternelle. La fondation de l'Œuvre de la Croix Saint-Simon propose des lieux pour les assistantes maternelles, pour qu'elles puissent échanger entre elles, pour qu'elles puissent revenir sur les pratiques. C'est un lieu d'échange qui permet vraiment aussi de participer à la qualité de l'accueil individuel qui vient en complément des accueils collectifs proposés par la Ville.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? Donc DFPE 129 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE** : DFPE 139, pour terminer les délibérations petite enfance. C'est toujours Johanne KOUASSI qui la rapporte. On va te la retrouver. Je lui propose de passer son tour, et l'on va la retrouver tranquillement.

**Mme KOUASSI** : Elle n'a pas été intégrée à mon dossier.

#### **2023 DVD 43 Stationnement de surface – Mesures de simplification.**

**M. LE MAIRE** : Je vais passer la parole à Antoine GUILLOU pour la DVD 43 et les mesures de simplification du stationnement.

**M. GUILLOU** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, une délibération qui va apporter un certain nombre de modifications bienvenues, il me semble, en matière de gestion du stationnement sur différents points. Je ne les détaillerai pas toutes, mais j'en souligne deux principalement.

Une première mesure de simplification qui concerne les conducteurs en situation de handicap, qui ont donc le droit au stationnement gratuit, comme vous le savez, qui ont la possibilité de faire enregistrer, référencer leur véhicule de sorte qu'il puisse être reconnu par les véhicules de contrôle automatique. Cette délibération vise donc à permettre au conducteur en situation de handicap de pouvoir référencer deux véhicules, ce qui peut leur permettre notamment d'être accompagnés s'ils ne sont pas conducteurs eux-mêmes, pour leurs déplacements quotidiens, ce qui devrait donc mettre fin, en tout cas, limiter une situation que nous voyons malheureusement un peu trop souvent, des personnes qui peuvent se faire verbaliser, alors même qu'elles sont effectivement bien détentrices de la carte pour les personnes à mobilité réduite, mais sans nécessairement avoir fait référencer le véhicule qu'elles utilisent.

Et deuxième point de simplification qui me semble utile de souligner, et là aussi bienvenu, c'est la suppression dans un certain nombre de cas de la nécessité de prendre un ticket de stationnement, notamment lorsqu'on a le droit au stationnement gratuit parce qu'on a un deux-roues électrique, ou lorsqu'on est un professionnel du soin à domicile, on a aussi le droit au stationnement gratuit dans ce cas-là. Lorsque cette délibération sera adoptée, on n'aura plus besoin de prendre un ticket, ce qui était utile en termes de

surveillance des flux, mais qui comportait probablement dans la balance avantages/inconvénients plus d'inconvénients que d'avantages.

**M. LE MAIRE** : Oui, je pense qu'il y en aura d'autres à faire passer, mais effectivement, sur les simplifications de tarification, je ne sais pas si cela allait dans cette délibération, mais cela fait partie aussi des sujets que nous avons pointés.

Alors, pas de demandes d'intervention sur cette délibération ? Je la fais voter tout de suite. DVD 43 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée. Abstention de l'opposition, pardon, je ne l'avais pas vue.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 (Mme ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY et POUVOIR M. LE)**

**2023 DVD 57 Plan Vélo 2021 – 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 euros en fonctionnement et 201 635 euros en investissement) et conventions associées.**

**M. LE MAIRE** : Je continue avec Antoine GUILLOU, avec le plan vélo concernant des subventions pour un certain nombre d'associations, la DVD 57.

**M. GUILLOU** : Merci, Monsieur le Maire. Une délibération habituelle, effectivement. En ce qui nous concerne dans le 13e, je ne détaillerai pas l'ensemble des associations, je mets l'accent sur deux associations qui sont particulièrement actives dans notre arrondissement :

- Mieux se déplacer à bicyclette, qui est une association évidemment présente dans beaucoup d'arrondissements à Paris et en Île-de-France, qui est très active à la fois dans la participation à nos concertations, mais aussi pour l'organisation d'un certain nombre d'actions à destination des Parisiennes et des Parisiens, que ce soient des actions de marquage de vélo, on en aura une demain, d'ailleurs, sur le parvis de la mairie, me semble-t-il, et beaucoup d'ateliers en rapport avec l'apprentissage du vélo également,
- Une deuxième association que vous connaissez également, qui est Le Petit Biclou, une association d'autoréparation de vélo qui permet aussi aux Parisiennes et aux Parisiens, en tout cas aux habitants du 13e, parce que c'est une association que nous avons aidée à s'installer rue de l'Interne Loeb, qui permet à celles et ceux qui la fréquentent d'apprendre à réparer eux-mêmes leurs vélos, ce qui est un talent de plus en plus recherché au vu de l'augmentation du nombre de cyclistes dans notre arrondissement et à Paris.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Antoine GUILLOU. Des demandes d'intervention ? Si j'ai bien compris, c'est sur cette délibération que vous souhaitiez vous abstenir, mais vous n'intervenez pas. OK.

DVD 57 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Et donc qui s'abstient ? Voilà, les choses sont correctement inscrites maintenant.

**POUR : 31 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 (MME ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)**

**NPPV : 1 (MME KOUASSI)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2023 DVD 83 Plan Vélo. Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France.**

**M. LE MAIRE** : Je laisse toujours la parole à Antoine GUILLOU, toujours concernant le plan vélo. Il s'agit de pouvoir bénéficier des subventions de la région Île-de-France. On en avait déjà fait voter une lors de notre dernier Conseil.

**M. GUILLOU** : Merci, Monsieur le Maire. C'est la délibération qui prévoit la liste des investissements et des créations de pistes cyclables pour les trois ans qui viennent, donc la période 2024/2026. On a deux délibérations triennales sur la mandature, celle-là est fort logiquement la deuxième, qui listent un certain nombre de pistes cyclables qu'il est prévu de réaliser à Paris et dans notre arrondissement, et qui, effectivement, permettront de demander des subventions correspondantes à la région Île-de-France.

En ce qui nous concerne, dans notre arrondissement, je ne ferai pas la liste exhaustive, mais nous aurons un certain nombre de tronçons sur les boulevards des Maréchaux, boulevard Kellermann et boulevard Masséna notamment, sur lesquels nous avons encore des discontinuités en matière d'itinéraires cyclables, et sur lesquels nous aurons l'occasion de travailler. On aura évidemment des concertations sur ces projets-là, je le redis, c'est sur la période 2024/2026, donc ce sont, à ce stade, des intentions. Nous aurons également le tracé à l'ouest de l'arrondissement sur l'itinéraire Nord/Sud pour permettre de faire le trajet des Maréchaux jusqu'au centre de Paris, itinéraire qui aujourd'hui manque en termes de continuité cyclable, et qui s'inscrit donc également dans cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Antoine GUILLOU. Pas de demandes d'intervention ? Donc DVD 83 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 139 Subvention (974 496 euros) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF.**

**M. LE MAIRE** : Nous revenons à la DFPE 139, puisqu'elle n'avait pas été présentée. C'était un peu en décalage avec l'annonce que l'on avait faite, et donc je relaisse la parole à Johanne KOUASSI.

**Mme KOUASSI** : Je vous prie de m'excuser. Pour la DFPE 139, il s'agit de subventions aux associations de médiation familiale, donc là sur l'ensemble des arrondissements parisiens pour un montant de 159 500 euros.

En ce qui concerne plus spécifiquement le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'association Parenthèse Médiation pour une subvention d'un montant de 13 000 euros. C'est une association avec laquelle la Ville fonctionne depuis longtemps dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, avec des lieux, notamment dans les centres sociaux, avec comme objectif de faire de la médiation familiale dans le cas de procédures judiciaires de séparation, mais pas uniquement. Cela peut être aussi en amont pour faciliter le dialogue au sein des familles. C'est un acteur précieux dans le volume d'activité à malheureusement beaucoup augmenté après le Covid.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? Donc qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc on est tous d'accord que l'ensemble des subventions Petite Enfance, à l'unanimité, pour qu'il n'y ait pas de confusion entre les différentes délibérations. Nous sommes bien d'accord.

POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2023 DDCT 72 Subventions (109 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 26 associations**

**M. LE MAIRE** : Je poursuis et je reprends l'ordre du jour après les délibérations d'Antoine GUILLOU, donc je passe la parole tout de suite à Bérangère AICHOUN BAPTISTE pour la DDCT 72.

**Mme AICHOUN BAPTISTE** : DDCT 72, c'est une subvention pour l'ADA 13 dans le cadre de la publication de l'édition revue et corrigée de leur Abécédaire de l'urbanisme parisien qui avait été édité en 2013, c'est une subvention de 4 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DDCT 72 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour l'ADA 13, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2023 DDCT 73 Subventions (77 000 euros) à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DDCT 73.

**Mme AUCHOUN BAPTISTE** : La DDCT 73 concerne cette fois-ci l'accompagnement du budget participatif aux quartiers populaires, puisque vous savez qu'il y a, dans le cadre d'un appel à projets, une ou plusieurs associations qui accompagnent un quartier populaire, notamment dans la phase idéation, mais aussi dans la phase de vote, les porteurs de projets et puis la Ville. Cette année, nous avons deux associations qui sont lauréates de l'appel à projets, puisqu'il s'agit de l'AFEV pour les quartiers Nationale/Jeanne d'Arc/Clisson, et puis l'association qu'on connaît bien, en tout cas dans ce contexte -là, puisqu'on connaît bien aussi l'AFEV, l'association Les Parcs pour les autres quartiers.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je la fais tout de suite voter, parce que je ne vois pas de main se lever. DDCT 73 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2023 DDCT 24 Subventions (50 000 euros) à 16 associations au titre du genre dans l'espace public**

**M. LE MAIRE** : Je passe maintenant la parole à Morgane LACOMBE pour la DDCT 24.

**Mme LACOMBE** : Merci, Monsieur le Maire. Donc un moyen pour favoriser l'égalité femmes/hommes, c'est d'envisager l'aménagement de l'espace public sous le prisme du genre. Donc la Ville de Paris a désormais intégré ces critères au cahier des charges pour tous les nouveaux aménagements de la Ville, et en parallèle, la Ville de Paris souhaite soutenir ces associations qui ont aussi investi le sujet, et donc dont l'objectif principal est de promouvoir un partage équitable de l'espace public ; donc 16 associations pour un montant de 50 000 euros.

Pour le 13e, il s'agit principalement de l'association Womenability qui intervient notamment au collège Moulin des Prés sur les questions du consentement et de la légitimité des jeunes femmes à occuper l'espace public, donc pour un montant de 4000 euros. Et l'association Tu Vis ! Tu Dis ! qui encourage le sport féminin à travers des actions de type running ou alors en favorisant l'accès aux TEP des jeunes filles. En parallèle, en faisant de la sensibilisation, et on a donc une prochaine course qui arrive bientôt.

**M. LE MAIRE** : Nous attendrons donc la prochaine course. Merci beaucoup.

**Mme LACOMBE** : Demain, 19 h 00, devant la mairie, si vous le souhaitez.

**M. LE MAIRE** : Elle arrive quand, cette course ? Je ne l'ai pas vue passer.

**Mme LACOMBE** : Demain, elle part de la mairie à 19 h 00.

**M. LE MAIRE** : Ce n'était peut-être pas compatible avec mon emploi du temps, cela, c'est possible, parce qu'on est à l'assemblée générale de la Caisse des écoles. C'est pour cela que je ne l'ai pas dans mon agenda.

**Mme LACOMBE** : C'est dommage !

**M. LE MAIRE** : Si je peux m'échapper deux minutes pour le départ de la course... Pas de demandes d'intervention ? Donc DDCT 24 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2023 DSOL 59 Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants- Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris.**

**M. LE MAIRE** : DSOL 59, toujours Morgane LACOMBE, cette fois-ci sur la partie délégation senior pour les Maisons des aînés et des aidants.

**Mme LACOMBE** : Oui, les Maisons des aînés et des aidants ont pour mission de coordonner l'accompagnement des personnes âgées ou de leurs aidants en situation de fragilité du fait d'un environnement social ou de santé complexe. Depuis janvier 2023, leurs missions ont évolué afin qu'elles

puissent prendre en charge toutes les demandes liées à une problématique médicale ou médico-sociale, quel que soit l'âge ou la pathologie. Donc les M2A deviennent donc les M2A/DAC pour « Dispositif d'appui à la coordination des particuliers et des professionnels du territoire », et donc, pour assurer cette nouvelle mission, une revalorisation salariale est proposée par la Ville, revalorisation qui est incluse dans cette proposition de subvention de 564 056 euros pour ce qui concerne la M2A/DAC Paris-Sud.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? Je vais la faire voter tout de suite, la DSOL 59 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAE 6 Subventions (724.000 euros) à dix organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.**

**M. LE MAIRE** : Wilfried BETOURNE maintenant avec la DAE 6.

**M. BETOURNE** : Oui, encore moi. Il s'agit cette fois d'une subvention de 724 000 euros à dix organismes d'accompagnement, des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Dans le cadre de cette délibération, il s'agit en fait de l'appel à projets Jeunes Pousses qui a été lancé en 2021. Cet appel à projets était un programme triennal de 2021 à 2023, donc on est dans la poursuite, dans la continuité des attributions de subventions qui ont été faites depuis 2021, en 2002, et maintenant 2023.

Concernant le 13e arrondissement, je vais vous épargner la liasse des dix organismes et l'ensemble des projets qui ont été proposés, il y en a eu beaucoup, mais concernant le 13e arrondissement, c'est Positive Planet, qui est une structure qui accompagne gratuitement les porteurs de projets à entreprendre, et donc qui est installée dans le 13e, dans les quartiers politiques de la Ville du 13e et du 14e arrondissement, un projet émergent, CitésLab, qui vise à renforcer le maillage sur le territoire, les synergies, et d'accompagner les personnes. Il y a eu un démarrage un peu compliqué en 2021. En 2022, 40 personnes ont été accompagnées, et en 2023, l'objectif fixé était de 200 personnes accompagnées. On va voir s'ils arrivent à faire cette montée en puissance. 35 000 euros de fonctionnement sont attribués dans le cadre de cette subvention en 2023. Je vous incite à voter cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Ce serait bien qu'ils nous invitent, ou que l'on aille voir un peu ce qu'ils font à l'occasion. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DAE 6 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DDCT 67 ADDCT 67- DSP- DPE- DSOL- DASCO- DAE- DAC- DEVE - DTEC Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (1 021 850 euros) à 269 associations pour le financement de 413 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la politique de la Ville, et donc à Marie-Pierre MARCHAND. Je ne vous livre pas l'intitulé, on va dire « DDCT 67 », parce qu'il y a la moitié des directions de la Ville qui sont mentionnées. Marie-Pierre MARCHAND a donc la parole.

**Mme MARCHAND** : Tout à fait, parce qu'effectivement, la politique de la ville, je rebondis là-dessus, ce ne sont pas simplement des subventions, on parlera tout à l'heure du contrat de ville spécifique, mais il y a bien sûr la dimension effectivement de droit commun, c'est-à-dire que l'ensemble des directions de la Ville peuvent participer en fournissant un effort supplémentaire sur les quartiers, d'où effectivement la liste impressionnante. Il s'agit là de l'appel à projets politique de la ville classique, qui se développe au cours de l'année en trois enveloppes. Là, il s'agit de la seconde enveloppe pour un montant de 1 021 150 euros, à 269 associations pour 411 projets qui ne se déroulent évidemment pas tous dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, mais sur l'ensemble des arrondissements qui accueillent des quartiers politiques de la ville.

Pour notre arrondissement, il s'agit de soutenir 20 projets pour un montant de 105 650 euros, dont effectivement plus de 45 000 euros de subventions spécifiques politique de la Ville, et le reste qui est effectivement sur des enveloppes d'autres directions. Donc je ne vous détaillerai pas l'ensemble de ces vingt projets, ce sont des associations que l'on retrouve souvent, que ce soit Florimont, Aventure Kacila, le GDIE, etc., et sur l'ensemble des thématiques du contrat de ville, à savoir gérer un peu l'ensemble de la vie des habitants des quartiers populaires autour de la dimension grandir, ce qui est plutôt l'éducation autour de la dimension « travailler », « habiter », « cadre de vie ». Je vous demande donc de bien vouloir accepter ces subventions.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND. Je ne vois pas de demandes d'intervention, donc DDCT 67 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DDCT 78 Appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes"- Subventions (150 000 euros) à 15 associations pour le financement de 15 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens.**

**M. LE MAIRE** : On passe à la DDCT 78. Cette fois-ci, on parle plus directement des jeunes, mais c'est toujours concernant la politique de la ville, et toujours Marie-Pierre MARCHAND.

**Mme MARCHAND** : Il s'agit d'un appel à projets spécifique sur les actions de remobilisation des jeunes des quartiers politiques de la ville, sur la question très importante de l'illettrisme et/ou l'illectronisme. On peut imaginer que les jeunes sont toujours à l'aise avec le numérique, on sait bien que ce n'est pas toujours le cas, notamment sur tout ce qui est accès aux droits, démarches administratives, etc. Il y a souvent un besoin de travailler là-dessus. Et la question de l'illettrisme est aussi un vrai sujet qui ne touche pas seulement nos quartiers, mais aussi beaucoup. C'est un dispositif qui fait suite au plan de lutte contre l'illettrisme qui existe depuis 2015 et qui a été un petit peu recentré en direction des jeunes des quartiers prioritaires, et aussi, c'est vraiment intéressant, dans une articulation au dispositif d'insertion professionnelle.

En l'occurrence, il s'agit effectivement de travailler sur ces deux sujets à travers différents prismes, et notamment à travers aussi l'action culturelle, l'action sportive. C'est pour cela que sur un montant global de 150 000 euros, nos quartiers du 13<sup>e</sup> sont concernés à hauteur de 20 000 euros par deux actions, une avec le PUC, c'est vraiment l'insertion professionnelle à travers le sport, c'est un très bon vecteur et particulièrement d'actualité, et l'autre autour de la question de la production musicale avec l'association Autarcie productions. Il s'agit effectivement de faire travailler les jeunes autour de contenus rédactionnels

et autour du numérique à travers des expériences de production musicale. Je vous demande donc de bien vouloir attribuer ces subventions.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire voter la DDCT 78 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DASCO 45 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros).**

**M. LE MAIRE** : Vincent BOULET à nouveau concernant les dotations complémentaires, fonctionnement, équipement et subventions pour travaux.

**M. BOULET** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, délibération habituelle concernant les subventions et dotations pour les collèges. Je vais directement à ce qui concerne le 13e, en termes de subventions pour travaux, il s'agit :

- Pour Georges Braque, de remplacer des fenêtres aux volets roulants défectueux, ainsi que quelques interventions sur la grille d'entrée à hauteur de 14 000 euros,
- Pour Gustave Flaubert, de faire des travaux concernant la chaufferie pour 22 000 euros.

Dans la même délibération, nous avons des dotations pour matière d'œuvre, c'est-à-dire de permettre aux ouvriers professionnels qui interviennent en premier niveau de travaux dans les collèges autonomes, les huit collèges autonomes du 13e, donc ils ne sont pas rattachés à une cité scolaire, de 1175 euros chacun. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Vincent BOULET. Pas de demandes d'intervention ? DASCO 45 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAC 85 Subventions (2 435 000 euros), convention et avenants avec des structures exploitant des lieux musicaux.**

**M. LE MAIRE** : Philippe MOINE à nouveau concernant cette fois-ci les subventions aux lieux musicaux.

**M. MOINE** : Il est question de la subvention attribuée à Petit Bain, subvention de 100 000 euros pour une structure que vous connaissez bien qui est soutenue aussi par la Région et par l'État. Petit Bain, qui gère donc un « équipement floteur » sur le port de la gare, au pied de la BNF, qui comprend notamment une salle de spectacle de plus de 400 places, une terrasse, un restaurant qui lui permet de réaliser un certain nombre de bénéfices. Petit Bain est très impliqué dans de nombreux projets liés au 13e arrondissement ou au-delà, on a déjà notamment souvent parlé du projet d'olympiades culturelles dans la perspective des

Jeux olympiques. Il y a beaucoup d'actions également en direction du jeune public ou des publics éloignés de la culture, ce qui justifie donc le soutien de la Ville à cette hauteur.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DAC 85, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci beaucoup.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DAC 441 Subventions (13 000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 13e arrondissement</b>
---

**M. LE MAIRE** : DAC 441, maintenant.

**M MOINE** : Il s'agit donc d'un certain nombre de subventions dans le cadre de l'enveloppe blanche, qui chaque année correspond à un certain nombre de soutiens qui sont à la discrétion des mairies d'arrondissement pour soutenir des projets locaux. Il y en a un certain nombre qui nous arrive aujourd'hui pour des structures que vous connaissez en général, donc :

- 4 000 euros pour Difé Kako qui nous propose le bal-concert de samedi soir, il s'agit de soutenir Difé Kako dans le cadre du Festival du mois créole qui se déroule en grande partie dans le 13e à l'automne,
- 2 000 euros pour la compagnie théâtrale L'Embarcadère qu'on avait déjà soutenu l'année dernière, qui avait organisé un certain nombre de représentations théâtrales à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, et qui cette fois propose des représentations dans des écoles de l'arrondissement,
- 2 500 euros pour l'Orchestre symphonique et lyrique de Paris qui organise comme chaque année Les Dimanches Musicaux, donc des concerts de très grande qualité dans le 13e,
- 2 500 euros pour accompagner Les Petits Chantiers, plus précisément pour Le Fil Rouge administré par Les Petits Chantiers, c'est vraiment un lieu que maintenant beaucoup connaissent qui est à côté du Mandapa rue Wurtz, un lieu extrêmement actif, donc une galerie théâtrale qui organise beaucoup de choses, des expositions, des concerts, et qui était très impliquée notamment dans les portes ouvertes des Lézarts de la Bièvre par exemple, qui a organisé un petit festival, le Fil à l'Appart', qui a permis des prestations musicales et théâtrales dans différents ateliers du quartier très appréciées,
- Enfin 2 000 euros pour l'association cœur de la ville La Clé des Chants avec l'activité de deux chorales, une chorale classique et une chorale de gospel, qui organise depuis de nombreuses années des concerts dans le 13e arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. D'ailleurs, Le Fil Rouge, il faudrait qu'on arrive à trouver les voies et les moyens de le soutenir davantage, car je trouve que leurs actions sont vraiment tout à fait formidables. Ils sont très actifs sur bien des thématiques.

Je vais faire voter la DAC 441 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 38 Subventions (6 483 789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2023.**

**M. le Maire** : Je passe la parole à Juliette SABATIER pour la DSOL 38, qu'elle va vous présenter tout de suite.

**Mme SABATIER** : Il s'agit de subventions de fonctionnement de deux centres sociaux du 13<sup>e</sup> arrondissement. Je ne vais pas développer longtemps, mais comme vous le savez, les centres sociaux et socioculturels d'une part s'inscrivent dans le schéma directeur parisien d'animation de la vie sociale qui est signé entre la CAF et la Ville de Paris, et d'autre part, ce sont des lieux d'animation, de lien social intergénérationnel, mais aussi, et ô combien, ce sont des lieux qui contribuent à la prévention sur tout un tas de sujets et à la réduction des exclusions au plan social, culturel, citoyen, professionnel, etc. Donc ce sont de véritables acteurs de l'action sociale, et si je me permets cette petite introduction, c'est, car comme vous le savez, le contexte plus général qui ne concerne pas la délibération, mais je vous en dis un mot, est que la CAF a annoncé son intention de se désengager de la gouvernance des centres sociaux qu'elle gère actuellement. C'est un horizon qui va toucher le 13<sup>e</sup>, nous avons deux centres sociaux. Encore une fois, ce n'est pas dans cette délibération, mais je vous donne le contexte plus général auquel nous allons devoir nous préparer dans les années qui viennent.

En l'occurrence, il s'agit de subventions de fonctionnement de nos très beaux centres sociaux, à savoir 13 Pour Tous d'une part, subvention globale de 245 255 euros dans laquelle il y a la subvention de fonctionnement, et quatre financements de projets concernant les familles et la petite enfance, que je ne vous détaille pas, mais j'ai les détails si vous le souhaitez, puis le financement de maisons 13 Solidaire pour un montant de 164 558 euros, dont le projet social a été renouvelé l'année dernière, en 2022.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DSOL 38 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**LA PROCÉDURE D'URGENCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 39 Subventions (1 217 439 euros) et conventions avec 12 associations pour des projets à destination de femmes, familles et jeunes en situation d'exclusion et des actions transverses de lutte contre la grande exclusion.**

**M. LE MAIRE** : DSOL 39, maintenant.

**Mme SABATIER** : Je vous propose de vous présenter ensemble, et vous allez trouver que c'est une proposition très honnête, la DSOL 39 et la DSOL 68, car cela s'enchaîne très bien.

La DSOL 39, financement des associations menant des projets à destination des femmes, des familles et des jeunes. Dans la délibération globale, il y a des projets extrêmement différents. Pour le 13e, je vais en mentionner trois très rapidement, mais dont un plus particulièrement :

- Un projet qui est parisien, une convention avec l'association Règles Élémentaires. Je ne sais pas si tout le monde identifie cette association, il ne s'agit pas d'adopter une subvention, mais juste la possibilité pour l'association Règles Élémentaires qui collecte et redistribue des protections périodiques aux femmes en situation de précarité qui ont des difficultés pour se financer, des protections quand elles ont leurs règles. La convention permet simplement la redistribution des protections périodiques collectées dans un certain nombre de lieux, dont nos centres d'hébergement qui accueillent des femmes. Je ne vous donne pas le détail des lieux, mais c'est intéressant de le savoir,
- Seconde subvention qui peut avoir un petit intérêt, parce que c'est un point d'actualité, c'est une subvention de 20 000 euros pour L'APUR dans le cadre de l'organisation de la Nuit de la Solidarité estivale, dont la première édition est le 27 juin, et qui est expérimentée dans tous les arrondissements, hélas, pas dans le nôtre, mais on ne pouvait pas lutter contre le 12e, parce que non seulement ils ont une gare, mais en plus ils ont un bois, donc le 12e a été choisi pour cette expérimentation,
- Puis, ce qui nous concerne vraiment, c'est une subvention pour la Cité des Dames, lieu assez unique et précieux qui se situe à l'intérieur de la Cité de Refuge de la fondation Armée du Salut. La Cité des Dames, je pense que tout le monde identifie à peu près, mais c'est une halte de jour et de nuit qui a ouvert ses portes fin 2018, qui est aujourd'hui portée seule et à bout de bras par la fondation de l'Armée du Salut. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 225 888 euros pour son fonctionnement en reconduction. C'est 800 passages par mois, et c'est un lieu d'accueil de jour, de nuit, qui a la particularité d'avoir une orientation santé très marquée avec la présence à temps plein d'une psychologue et une sage-femme.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 68 Budget Participatif. Subventions d'investissement (967 921 euros) et de fonctionnement (12 500 euros) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. Conventions**

**Mme SABATIER** : C'est ce qui me permet d'enchaîner sur la DSOL 68, car ce sont des petites subventions d'investissement, de fonctionnement, mais en l'occurrence, d'investissement, et nous sommes concernés dans le 13e justement pour la Cité des Dames à qui il est proposé d'attribuer 10 318 euros pour renouveler un peu le mobilier à la fois côté halte de nuit et accueil de jour : huit fauteuils, douze poufs, quatre casiers individuels et un réfrigérateur.

**M. LE MAIRE** : C'est précis. Merci beaucoup pour la présentation de ces deux délibérations. Je vais les faire voter successivement. Unanimités, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DDCT 74 Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse du Dépôt et Consignation.**

**M. LE MAIRE** : Je te relaie la parole pour la DDCT 74, concernant le financement de notre conseillère numérique.

**Mme SABATIER** : Exactement. J'ai déjà eu l'occasion de vous parler de la SPIN, la stratégie pour l'inclusion numérique de la Ville. Dans ce cadre, la Ville organise tout un tas d'actions pour limiter la fracture numérique, aide aux démarches, etc. La Ville a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de l'État il y a trois ans pour être exacte, je n'espère ne pas être en train de vous dire une bêtise sur la date. Mais en tout cas, notre manifestation d'intérêt a retenu l'intérêt de l'État qui a signé avec la Ville une convention pour trois ans afin de recruter onze conseillers numériques qui se sont déployés dans les arrondissements. La présente délibération a pour but de renouveler cette convention. Pardon, la première convention était pour deux ans, et là, il s'agit de la renouveler pour trois ans, donc pour concrètement financer les rémunérations des différents conseillers numériques.

Dans le 13e, nous avons la chance d'avoir Madame AKSOUH qui est arrivée pleinement en fonction début 2022 après avoir été formée fin 2021. Les conseillers numériques, l'intérêt, c'est qu'il y ait à la fois un versant formation, un versant aide aux démarches, à la fois en mairie et hors les murs. Ce sont vraiment des postes qui sont très précieux.

La délibération contient aussi la possibilité d'étendre le dispositif à deux nouveaux arrondissements.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. J'en profite pour vous indiquer que le maillage concernant la fracture numérique, on en parlait tout à l'heure sur une autre délibération, cette fois-ci pour le conseiller numérique, pour vous dire que nous avons installé une association place Souham dernièrement en direction des seniors. Il y a toute une série de formations qui sont prévues en mairie, les services sociaux qui sont mobilisés. Je veux me réjouir collectivement déjà pour l'application de l'équipe municipale, et plus largement pour le maillage qu'on est en train de structurer sur le 13e concernant toute cette problématique de l'accès au numérique, et tout ce que cela induit en termes de droits non demandés ou d'éloignement de la vie civile, évidemment.

Donc s'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais faire voter la DDCT 74. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 49 Subventions (164 600 euros) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.**

**M. LE MAIRE** : Avant de laisser la parole à Stéphane FERRIER, je voulais vous indiquer que Béatrice PATRIE est atteinte d'une maladie sévère qui l'oblige à arrêter, en tout cas temporairement, ses activités professionnelles, et donc son implication au sein de notre Conseil. Je voulais vous le dire. Évidemment, nous aurons l'occasion les uns et les autres de vous donner de ses nouvelles, mais en tout cas, ses médecins lui ont demandé très clairement d'arrêter ses implications et activités professionnelles. Donc Stéphane FERRIER a accepté de prendre la suite, ensuite on verra ce que le temps dit, mais je voulais le

remercier chaleureusement d'abord, et je vous rappelle qu'il n'est ni adjoint, ni conseiller de Paris, donc c'est un engagement entièrement bénévole, pour une délégation qui est quand même assez lourde. Un certain nombre d'entre vous ont proposé de partager une partie de la tâche, parce que la sécurité, cela veut dire beaucoup de sujets différents. Je voulais vous l'indiquer d'ores et déjà à ce Conseil, même si la publication administrative n'est pas encore faite. Encore une fois, remercier Stéphane FERRIER d'accepter de prendre cette succession en totalité, et donc de présenter la DSOL 49.

**M. FERRIER** : Merci, Monsieur le Maire. Vous me permettrez évidemment d'avoir une pensée très amicale pour Béatrice. J'espère qu'on la croisera bientôt à nouveau en séance.

Cette délibération rappelle qu'en 2019, pour faire face à l'augmentation des rixes opposant des groupes de plus en plus jeunes, la Ville de Paris avait engagé une stratégie parisienne de prévention qui s'appuie sur un partenariat en matière de protection de l'enfance, de prévention et d'éducation. Cette démarche fédère l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique. Nombreux acteurs : préfecture de police, parquet de Paris, protection judiciaire de la jeunesse, rectorat de Paris, CAF, aide sociale à l'enfance, équipe éducative de prévention spécialisée, travailleurs sociaux, médiateurs de la Ville de Paris, représentants des centres sociaux et bien entendu le milieu associatif.

En 2021, la Ville de Paris a souhaité réaffirmer et renforcer l'engagement de l'ensemble des partenaires en mettant en œuvre opérationnelle un acte 2 de cette stratégie, avec notamment deux appels à projets en 2021 et 2022 qui ont permis de soutenir 78 initiatives renforçant les actions de prévention et de médiation. Des formations à destination des professionnels ont été engagées, et de multiples actions s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux ont été mises en œuvre en faveur des jeunes, de leur famille et des territoires. Les chiffres montrent une amélioration de la situation, puisque 25 rixes ont été recensées en 2022 contre 50 en 2021.

Il vous est donc proposé de poursuivre cet engagement avec un ensemble de 36 nouveaux projets dont huit concernent le 13<sup>e</sup> arrondissement, et qui regroupent des actions de prévention sur l'espace public au sein des structures locales, des établissements scolaires et sur l'espace numérique, des outils et des démarches de sensibilisation et de communication en direction des jeunes, des amis ainsi que des professionnels, des projets partenariaux inter-quartiers et intercommunaux et des initiatives éducatives et de soutien aux familles. J'espère que par votre vote, vous soutiendrez cette démarche.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. J'en profite pour ajouter, même si cela ne concerne pas évidemment tout à fait le même sujet, en tout cas la prévention de manière plus large, la prévention en direction des jeunes, nous continuons de faire des sensibilisations au sein des collèges, notamment cet après-midi, il y avait Aïmane BASSIOUNI, je ne sais pas si tu y étais toi-même, mais en tout cas, il y avait Aïmane BASSIOUNI qui était très récemment dans un des collèges du 13<sup>e</sup>, notamment sur les problématiques de sensibilisation sur l'utilisation des mortiers, un sujet qui concerne évidemment beaucoup de quartiers parisiens dont le 13<sup>e</sup>. Nous en profitons pour parler des rixes aussi, avec l'aide évidemment de la police municipale qui accompagne ces échanges dans les différentes classes de collège.

Je ne vois pas de demandes d'intervention, je vais faire voter la DSOL 49 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## Vœux

### **V13 2023 13 Vœu relatif à la géographie prioritaire de la politique de la ville dans le 13e arrondissement.**

**M. LE MAIRE** : Il nous reste à passer aux vœux, qu'on va essayer de présenter brièvement. Je commence par Marie-Pierre MARCHAND sur un sujet extrêmement important qui est l'avenir de la géographie prioritaire de la Ville, qui peut potentiellement impacter le 13e et donc le financement d'un certain nombre d'actions dont nous parlons au fil de nos conseils.

**Mme MARCHAND** : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Plutôt que de vous lire le vœu, dont vous avez bien sûr pris connaissance, je vais plutôt donner quelques éléments de contexte pour sa compréhension. Comme vous le savez certainement, les contrats de ville qui avaient été signés pour la période 2015-2020, puis prolongés de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 2023, vont être renouvelés. Le but, c'est d'avoir, on pense, une signature en janvier 2024, sous le vocable potentiel, je mets beaucoup de bémols, parce que c'est vrai qu'on a assez peu d'informations pour l'instant, d'« engagement quartier 2030 ».

C'est donc très bientôt. Pendant longtemps, nous, à Paris, mais comme l'ensemble des villes de France concernées, je rappelle que c'est vraiment une politique État/ville, la politique de la ville, sommes restés dans l'expectative. En général, on prépare la prochaine contractualisation au moins un an avant, attendant des nouvelles de l'État sur les règles, les objectifs et les critères, se demandant même à un moment donné si les contrats de ville en tant que tels seraient reconduits, et puis tout ce qui concerne les critères de définition de la géographie territoriale. La Ville de Paris n'est pas restée pour autant les bras ballants, si je puis me permettre, pendant cette période, et a travaillé notamment à une mise à jour des indicateurs à travers une étude très fine des quartiers qui a été réalisée par l'APUR, à la fois sur les quartiers existants, mais aussi sur des quartiers souvent limitrophes ou proches qui, pendant cette période, depuis 2015, avaient montré des signes de fragilité pour pouvoir avoir tous les éléments. Et ceci dans un double but, à la fois d'avoir des arguments en vue de la négociation avec l'État qui arriverait à un moment donné, et puis aussi pour pouvoir définir une géographie éventuellement élargie, au-delà même des quartiers contractualisés avec l'État, autour d'une notion qui existe déjà, dont vous avez entendu parler, qui est souvent liée à la dimension de démocratie participative : la notion de quartiers populaires. C'est-à-dire des quartiers qui ne sont pas dans le contrat de ville, mais qui connaissent des fragilités plus ou moins accentuées, et en tout cas qui nécessitent une attention un peu particulière.

Il y a vraiment cette idée d'avoir les quartiers contractualisés avec l'État, avec tout ce que cela apporte, ce dont parlait Jérôme COUMET, des subventions par états dans les subventions, l'accès à divers dispositifs, adultes relais, etc., ANRU, des tas de choses de ce type, et d'avoir aussi une vision propre de la Ville de Paris avec des quartiers qui pourraient avoir, je parle au conditionnel, parce que tout cela est une politique en préparation, mais c'est intéressant qu'on puisse avoir un échange comme cela à mi-parcours avec des quartiers autour de trois priorités.

La priorité 1 qui serait les quartiers de veille active, les anciens quartiers prioritaires et qui, très certainement, ne seront plus du tout pris en compte dans la prochaine géographie où la Ville mobiliserait encore des moyens, parce qu'un quartier, même s'il s'améliore un peu, cela ne change pas du jour au lendemain, mais il faut rester très vigilant. Une priorité 2, sur laquelle on pourrait aussi orienter prioritairement le droit commun.

Aujourd'hui, mais finalement depuis assez peu de temps, il commence à y avoir des articles de presse. Vous avez peut-être aussi vu il y a environ trois semaines ou un mois l'appel des maires des villes,

notamment de banlieue, mais pas seulement, des villes abritant des quartiers prioritaires qui s'alarmaient, qui tiraient la sonnette d'alarme. Ils tirent la sonnette d'alarme depuis des décennies, mais là en montrant qu'effectivement, il fallait une politique de la ville extrêmement puissante. On a vraiment eu, notamment depuis le Covid, une forte détérioration dans beaucoup de ces quartiers où les habitants ont déjà des difficultés à vivre, à s'alimenter correctement, subissent encore plus de plein fouet l'inflation, etc.

Depuis peu, les choses commencent un peu à bouger du côté de l'État. Il y a des premiers périmètres qui circulent, dont évidemment le maire a été informé, Anne-Claire BOUX, l'élue en charge de la politique de la ville, a effectivement rencontré le préfet sur ces questions-là. On est dans une phase que l'État qualifie « d'échange avec les élus locaux », cela veut dire une phase de négociations. L'idée est en tout cas de faire une mise à jour par rapport aux quartiers existants, dont effectivement les quartiers de 2015 avaient été définis sur la base d'indicateurs INSEE datant de 2011. Tout cela a vraiment besoin d'une vraie mise à jour.

Ce qui paraît à peu près acquis, c'est que globalement, on va rester sur les critères, sur la base de la loi Lamy qui avait effectivement présidé à la génération du contrat de ville qui se termine, et qui avait notamment introduit deux critères qui avaient vraiment fait beaucoup changer les choses. D'une part d'avoir une taille minimum des quartiers d'au moins 1000 habitants, et surtout qui avait introduit le critère unique de revenus pour définir les zones de concentration de pauvreté. Ça avait eu à la fois des effets positifs, des effets intéressants, dans le sens que cela avait fait rentrer notamment des quartiers des petites villes de province. La politique de la ville, c'étaient classiquement les grands ensembles, plutôt les grandes aires urbaines. Et bien sûr, des indicateurs ne sont jamais parfaits, donc cela avait aussi laissé de côté un certain nombre de zones. Mais en tout cas, sans rentrer trop dans la technique, cet indicateur de concentration de pauvreté, c'est effectivement : on définit un quadrillage du territoire, on appelle cela les fameux carreaux, et l'on regarde la concentration de population à bas revenus qui sont en décrochage par rapport aux revenus de l'ensemble de l'agglomération, et aussi aux revenus de la France métropolitaine.

Si l'on revient à la situation, comme tous critères, cela ne tient pas toujours compte de l'ensemble des paramètres. Pour revenir à Paris, dont la spécificité vraiment particulière, avec d'autres métropoles, est marquée par de très fortes disparités territoriales qui ont encore augmenté par exemple dans les arrondissements de faubourg, on peut parler du 10e, 11e, etc., où l'on peut n'avoir finalement pas très loin des ménages très pauvres et des ménages très aisés avec les phénomènes de gentrification, cela fait remonter mécaniquement les seuils et cela dessert vraiment notre Ville, comme d'autres métropoles. Les premières nouvelles, mais encore une fois, on est en début de négociations, d'où ce vœu qui sera aussi présenté dans les arrondissements qui accueillent des quartiers prioritaires, les premiers périmètres montrés feraient perdre un certain nombre de quartiers prioritaires dans divers arrondissements, mais aussi dans le nôtre, notamment avec un certain nombre de quartiers qui seront sur la sellette, Jeanne d'Arc par exemple, mais aussi Villa d'Este où c'est vraiment problématique, car on est dans un quartier où il y a beaucoup de copropriétés, aussi du logement social et aussi beaucoup de difficultés.

C'est donc la raison de ce vœu, encore une fois, qui, comme vous l'avez lu, encourage la Ville de Paris... La Ville de Paris, bien sûr, le fait, mais c'est un encouragement à, aux frais de l'État, dans cette période cruciale de négociation, une demande de maintien et aussi une demande d'élargissement de la géographie prioritaire de la politique de la ville. On ne peut pas rentrer dans les détails, mais on a commencé à regarder dans notre arrondissement, il y a d'autres secteurs qui sont tout à fait préoccupants ; et étendre ce critère de revenus dont on voit, dans des villes très mixtes, qu'il peut tout à fait desservir, alors que ces quartiers rencontrent de très grandes difficultés et accueillent des populations très fragiles, qu'il puisse élargir à d'autres indicateurs de fragilité, comme c'était le cas, d'ailleurs, avant cette contractualisation, qui sont effectivement listés dans le vœu. La part des habitants âgés de moins de 20 ans dans un foyer à bas revenus, les jeunes ni en emploi ni en formation, le taux aussi des personnes âgées démunies, etc., pour

avoir une vision plus équilibrée et plus représentative de la réalité.

Excusez-moi, j'ai été un peu longue, mais cela me paraissait important de vous donner ces éléments de contextes.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Marie-Pierre. Est-ce que l'opposition souhaite prendre la parole, ou vous voulez soumettre tout de suite le vœu au suffrage ? Kais IDRIS, vous avez la parole.

**M. IDRIS** : Je voudrais juste rajouter quelque chose qui est important. Si l'on change la carte de la politique de la ville, on va automatiquement changer la carte de réseau d'éducation prioritaire, cela va impacter les écoles et les moyens des écoles avec, ce qui est aussi colossal. Il faut penser à une donnée qui est très... Quand on fait le réseau, il est toujours basé sur la carte politique de la ville qui prend les critères. C'est CSP plus...

**M. LE MAIRE** : Non, cela sera deux choses différentes et disjointes. Pour l'instant, nous n'avons pas de nouvelles côté Éducation nationale. Cela nous pend au nez, si je puis dire, puisqu'il y a des menaces côté politique de la ville et côté réseau éducation prioritaire, cela fait quand même quelques années qu'on en parle, on en parlait avant les élections municipales. Mais pour l'instant, nous n'avons pas de date côté Éducation nationale, les deux choses ne sont pas forcément liées. Mais on voit bien qu'il y a des envies d'économie partout où c'est possible, pour le résumer en une phrase sibylline, mais réaliste.

Je vais soumettre ce vœu qui rassemble la majorité tout de suite aux voies de notre Conseil. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient.

**POUR : 32 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 (MME ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**V13 2023 14 Vœu relatif à la mémoire de Hélène Fischlenski, épouse Gingold (1929-2018) et Simon Gingold (1922-2022).**

**M. LE MAIRE** : Nous avons deux derniers vœux que l'on va présenter rapidement, et qui ont trait à la mémoire. C'est Alexandre COURBAN qui rapporte. Le premier concerne les époux GINGOLD, que certains d'entre nous ont eu la chance de connaître et de fréquenter durant un certain nombre d'années. Je laisse tout de suite la parole à Alexandre COURBAN.

**M. COURBAN** : Merci, Monsieur le Maire. En préambule, et cela concerne davantage nos collègues conseillers de Paris, pour rappeler le nouveau circuit des vœux mémoriels qui, désormais, seront présentés en Conseil d'arrondissement. Ils passent ensuite automatiquement en Commission, et non pas en Conseil de Paris. Ils passeront après la Commission en Conseil de Paris, et après le Conseil de Paris, en fonction de leur adoption ou non, en Conseil d'arrondissement. Donc nos collègues conseillers de Paris vont s'économiser quelques heures de débat sur les vues mémorielles au prochain Conseil de Paris à partir de maintenant, et il n'est plus nécessaire non plus de déposer les vœux mémoriels présentés en Conseil d'arrondissement au Conseil de Paris, sauf bien évidemment si vous le souhaitez.

Une fois ce préambule, ce premier vœu en mémoire à Hélène FISCHLENSKI, épouse GINGOLD, et puis Simon GINGOLD. C'est une histoire qui commence dans bientôt 100 ans, en 1929, au 137, boulevard de l'Hôpital, où Hélène, qui est la onzième de sa famille, s'installe. Et au 137, boulevard de l'Hôpital, dix ans plus tard, c'est grâce à la solidarité de ses voisins de cité qu'elle échappera au camp de la mort, et aussi à la chance, comme elle le soulignait elle-même. Elle se marie dix ans après la libération de Paris avec Simon

GINGOLD, qui lui était à l'époque un jeune militant communiste engagé dans la Résistance au sein des francs-tireurs et partisan main-d'œuvre immigrés, dont l'un des plus illustres représentants va être prochainement transféré au Panthéon, Missak MANOUCHIAN, dans la branche, donc, chargée du travail allemand. En 1954, le couple emménage dans l'appartement d'Hélène, où elle est arrivée en 1929, donc au 137, boulevard de l'Hôpital. L'un comme l'autre vont être particulièrement actifs, que ce soit dans l'amicale des locataires, dans l'aide aux devoirs ou dans le devoir de mémoire, puisque l'un et l'autre sont à l'origine de la plaque et qui est posée au 137, boulevard de l'Hôpital qui rend hommage à l'un des habitants résistants fusillés et à dix autres habitants qui ont été déportés pendant la Seconde Guerre mondiale, parce que nés juifs.

La proposition qui est faite, c'est qu'une plaque à la mémoire d'Hélène et Simon GINGOLD, tous les deux disparus récemment, soit posée sur la façade du 137, boulevard de l'Hôpital.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. J'imagine que ce vœu va nous rassembler. Si vous permettez, je vais le faire voter tout de suite. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, c'est bien normal pour eux, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **V13 2023 15 Vœu relatif à la mémoire de Jacques CHABAN-DELMAS (1915 – 2000).**

**M. LE MAIRE** : On va présenter maintenant le vœu n°14 relatif à la mémoire de Jacques CHABAN-DELMAS, lié à notre arrondissement.

**M. COURBAN** : Merci, Monsieur le Maire. On retourne effectivement boulevard de l'Hôpital, artère célèbre percée en 1760, contée par Victor Hugo dans « Les Misérables ». Dans la soirée du 7 mars 1915, un peu avant minuit, c'est là où Jacques DELMAS, que nous connaissons nous sous le nom de Jacques CHABAN-DELMAS, et né, fils d'un employé de commerce, sa mère étant officiellement sans profession. Non seulement Jacques CHABAN-DELMAS est né dans le 13e, mais par ailleurs, il joue un autre rôle important à Paris, puisqu'il est l'un des généraux qui jouent un rôle important au moment de l'insurrection de Paris en août 1944, dont nous fêterons donc le 80e anniversaire l'année prochaine. Et par la suite, Jacques CHABAN-DELMAS aura une carrière politique fort différente, puisque lui n'est pas basque, si vous me permettez, Monsieur le Maire, ce clin d'œil, mais il est d'Aquitaine, il est de Gironde. Il sera maire de Bordeaux de 1947 à 1995, à l'époque les mandats duraient pour certains un temps fort différent que celui d'aujourd'hui...

**M. LE MAIRE** : Attendez, je peux vous surprendre !

*Rires*

**M. COURBAN** : À l'époque ! Ce n'est pas vous que je vise, Monsieur le Maire, bien évidemment.

**M. LE MAIRE** : Rassurez-vous, je ne veux pas que cette blague soit mal interprétée.

**M. COURBAN** : Bien entendu.

Il aura été par ailleurs Premier ministre, puis candidat malheureux au premier tour de l'élection présidentielle en avril 1974. La suite de sa carrière politique, donc toujours en Gironde, le conduit à plusieurs reprises à

être président de l'Assemblée nationale. Il nous semble donc assez cohérent que le 13e arrondissement rende hommage entre autres à un Premier ministre de la Ve République qui est né au 46, boulevard de l'Hôpital le 7 mars 1915. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Oui, Jean-Baptiste OLIVIER.

**M. OLIVIER** : Oui, merci. Je ne vais pas bouder mon plaisir, puisque pour une fois, c'est une personnalité de droite qu'on honore, et puis comme Bordelais, c'est un double plaisir, donc je suis très heureux. Et j'ai appris par votre vœu qu'il était né dans le 13e, ce que je ne savais pas. Je connaissais beaucoup de sa carrière, brillante carrière, c'est idéologiquement une personne dont je me sens assez proche, d'ailleurs, mais je ne savais pas qu'il était né dans le 13e, donc c'est un vrai plaisir de pouvoir voter cette délibération qui rend hommage à un très grand homme d'État, dont on manque, sans doute, beaucoup de nos jours.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER. Donc si je comprends bien, un nouveau vœu qui va nous rassembler.

Je le soumetts donc au vote de notre Conseil : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE** : Je vous souhaite un bon appétit, tardif, certes.

La séance est levée à 21 h 05.

**M. Wilfried BÉTOURNÉ**



**Adjoint au Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement**

**M. Jérôme COUMET**



**Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement**

